



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 10 — 2004

Séance

du mercredi 16 juin 2004

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Pierre-André Comte (PS), président du Parlement

Secrétariat: Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Questions orales
3. Création d'une commission
2. Promesse solennelle d'un suppléant
3. Questions orales
5. Interpellation no 658
Regarder l'avenir en le fondant sur la jeunesse et la qualité de vie pour tous. Maxime Jeanbourquin (PCSI)
6. Question écrite no 1866
Politique agricole 2007. Roland Koller (UDC)
8. Interpellation no 661
Autorisations de construire et études d'impact pour porcheries. Lucienne Merguin Rossé (PS)
21. Interpellation no 657 (réponse)
Quand l'autorité de surveillance n'applique pas la loi. Emilie Schindelholz (CS-POP)
9. Modification de la Constitution de la République et Canton du Jura (article 26, transfert des charges de la santé) (deuxième lecture)

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

Le président: Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, j'ai le plaisir d'ouvrir cette sixième session du Parlement en vous saluant très cordialement. J'adresse mon plus amical message de bienvenue aux observateurs du Jura méridional, aux membres requis de l'administration cantonale, aux représentants de la presse ainsi qu'aux visiteurs qui manifestent leur intérêt pour nos travaux.

Je me permets ce matin de saluer particulièrement le peuple jurassien, lequel, il y a trente ans, au bout d'une longue lutte, a exercé son droit de libre disposition sur l'ensemble de son territoire historique, a conquis son droit d'autodétermination, conforme au droit international public, droit pourtant bafoué puisque le Jura méridional est retombé sous la tutelle du canton de Berne.

A quelques jours du 23 juin, il est bon que certaines vérités soient redites. La première est que le juridisme étroit constamment pratiqué par les autorités fédérales et cantonales bernoises contre les intérêts du Jura a abouti à un échec: la Question jurassienne n'est pas résolue! La deuxième est que, malgré les obstacles dressés sous leurs pas, les Jurassiens n'ont pas abandonné l'idéal de réunification.

Il appartient aux autorités cantonales, conformément aux engagements pris, d'œuvrer plus activement à la reconstitution de l'unité du Jura. Cela reste un objectif prioritaire et personne ne peut s'y soustraire, comme on ne peut déposer le Parlement de ses prérogatives en ce domaine. L'Etat jurassien a contracté une dette envers nos compatriotes du Jura-Sud. C'est à eux, sans lesquels le canton du Jura n'aurait pas vu le jour, que je veux penser en cet instant.

Je veux aussi avoir une pensée reconnaissante pour les pionniers et les pères fondateurs de notre République en appelant les autorités actuelles (nous tous) à s'imprégner de leur exemple, de leur volonté de défendre contre vents et marées les droits légitimes de notre peuple, de leur détermination à faire valoir les intérêts fondamentaux du Jura, à passer outre les objections illégitimes venues de l'extérieur, à imposer la vérité et la justice, à obtenir réparation et à procurer au Jura son indépendance et sa liberté.

Je vous renvoie enfin, chers collègues, aux émissions de la Télévision Suisse Romande à ce propos, intéressantes et belles à voir. Je salue les nombreuses et pertinentes interventions du vice-chancelier d'Etat, notre gardien du temple.

Ce matin, nous aurons le privilège d'accueillir dans cette enceinte parlementaire Monsieur Ego Perron, président du Conseil régional de la Vallée d'Aoste. Cette haute personnalité et grand ami du Jura s'exprimera à la tribune de notre Parlement, ainsi que l'a souhaité unanimement le Bureau. Une telle présence parmi nous constitue un événement symbolique, témoin de la volonté d'ouverture des Jurassiens sur le monde extérieur. Nous avons voulu le lier au trentième anniversaire du plébiscite libérateur et au 25^{ème} anniversaire de l'Etat jurassien, cela parce qu'il s'y intègre parfaitement et qu'il reflète la solidarité de peuples frères dans leur quête

d'indépendance et de souveraineté. Il y a des droits inaliénables, nous les partageons. Il y a des luttes indispensables, nous les vivons ensemble. Il y a une identité culturelle, nous la défendons main dans la main. Tel est le sens de la visite de Monsieur Perron, auquel je souhaite d'emblée, en votre nom, la plus chaleureuse bienvenue dans le Jura.

Je continue avec les communications pour me féliciter, avec le Bureau du Parlement, de la réunion des Bureaux des Parlements de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, ici même le 19 mai 2004. Cette rencontre a permis de constater quelles sont nos capacités – tout à fait réelles – d'échanger sur l'avenir, de développer des coopérations, de nous entendre sur l'essentiel de l'avenir économique de la région, de travailler ensemble pour l'intérêt de la région au-delà des frontières cantonales. Je remercie les membres du Bureau qui ont activement participé à cette réunion conclue dans la convivialité et l'amitié.

Je signale au Parlement qu'une invitation du Grand Conseil du canton de Zurich est parvenue au Bureau, dont je vous cite un passage: «Votre beau canton fêtera cette année les 25 ans de sa souveraineté. Après que bon nombre de Zurichoises et de Zurichois aient pu apprécier le Jura d'une manière fascinante au travers de son paysage, de sa culture ou de sa cuisine, c'est notre souhait de pouvoir rapprocher aujourd'hui nos deux bureaux du Parlement pour un premier échange de vues». Le rendez-vous est fixé au 6 septembre et c'est avec beaucoup de plaisir que le Bureau du Parlement répondra à cette aimable invitation.

Le Bureau du Parlement participera de même à la 41^{ème} réunion des Bureaux des Grands Conseils de la Suisse romande, de Berne et du Tessin, le 2 octobre à Fribourg.

En mon nom personnel, je voudrais remercier la commission spéciale «Répartition des tâches» de s'être livrée à un exercice d'information publique hautement utile. De la sorte, elle s'est jointe au vœu du Bureau du Parlement d'améliorer l'information des citoyens, ce qui est réjouissant et encourageant pour les autres commissions parlementaires.

Je termine enfin en adressant les vives félicitations du Parlement au BC Boncourt pour l'obtention de son deuxième titre de champion suisse de basket-ball. Je salue ses joueurs et ses dirigeants et rends un hommage particulier à M. Randoald Dessarzin, entraîneur, exemple, pédagogue, homme d'exception.

Ultime allusion: j'adresse nos encouragements chaleureux aux nombreux jeunes du Jura qui, en cette période de l'année, passent examens, concours ou autres auditions déterminants pour leur avenir. Bonne chance à toutes et tous!

S'agissant de notre ordre du jour, je voudrais vous signaler qu'en raison de l'absence de Madame la députée Emilie Schindelholz cet après-midi, le point 21 sera traité avant le point 9, en ouverture du Département de la Santé, des Affaires sociales et de la Police.

J'appelle maintenant M. Pierluigi Fedele devant la tribune du Parlement pour y prononcer la promesse solennelle.

2. Promesse solennelle d'un suppléant

Le président: A la suite de la démission du Parlement du suppléant Christophe Schaffter, l'arrêté du 8 juin 2004 constate que Monsieur Pierluigi Fedele est élu suppléant du district de Delémont. En conséquence de quoi et en application de l'article 14 de la loi d'organisation du Parlement et de

l'article 4 du règlement du Parlement, j'invite Monsieur Fedele à satisfaire à l'exigence de la promesse solennelle, laquelle lui permet son mandat parlementaire. Après lecture de la promesse, le nouvel élu répondra «Je le promets». La promesse solennelle est la suivante: «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge».

M. Pierluigi Fedele (CS-POP): Je le promets.

Le président: Au nom du Parlement, Monsieur Fedele, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite plein succès et toute satisfaction dans l'accomplissement de votre noble charge. (*Applaudissements.*)

Je remercie Monsieur le suppléant Christophe Schaffter pour son engagement personnel au sein de notre institution parlementaire et lui souhaite bonne chance pour l'avenir.

3. Questions orales

Deniers publics et commémoration du 24 septembre 1978

M. Pascal Prince (PCSI): Le 24 septembre 1978, la Suisse entière acceptait une réalité incontournable: le canton du Jura s'imposait comme la seule issue viable aux revendications jurassiennes. Les Jurassiens, eux, n'y voyaient qu'un premier pas car seule la moitié du peuple jurassien se retrouvait dans cette liberté acquise «sans rien devoir à la Suisse» comme le déclara Roland Béguelin le 23 juin 74.

Il ne fallut d'ailleurs pas attendre bien longtemps avant de voir les premières crises avec l'officialité suisse et l'annulation des festivités prévues en honneur de «l'intégration jurassienne dans la Confédération» en fut la plus flagrante expression.

Vingt-cinq ans plus tard, la Patrie jurassienne n'est toujours pas réunifiée, la Suisse ne s'intéresse que diplomatiquement à cette problématique et n'a jamais saisi les nombreuses occasions (Caisses noires, Rapport Widmer ou encore résolution 44 de l'AIJ) afin de rectifier l'erreur qu'est la division du Peuple jurassien.

Le Jura ne s'est d'ailleurs jamais véritablement intégré et les nombreuses votations sont chaque fois ponctuées par des incompatibilités flagrantes. Les dernières votations en furent une fois de plus un exemple impressionnant: sur les trois objets, le Jura exprima le plus fort son opposition au gouvernement fédéral et, à chaque fois, à plus de 80% !

D'autres éléments majeurs confirment la sensation de plus en plus désagréable de n'être que quantité négligeable aux yeux fédéraux: achèvement du réseau routier jurassien à chaque occasion repoussé aux calendes grecques ou réseau ferroviaire empêché d'être ouvert sur Belfort; ne parlons pas non plus des promesses fédérales non tenues de «Rail 2000».

Pourtant, malgré toutes ces raisons, on organise le 24 septembre prochain une fête en l'honneur des autorités helvétiques pour leur vote de 1978. Du point de vue éthique, puisque la réunification du peuple jurassien n'est même pas encore à l'ordre du jour et du point de vue de la situation économique déplorable, la modestie nous enjoint à annuler ipso facto de telles congratulations politiquement correctes certes, mais impudiques dans la situation actuelle.

Le Gouvernement peut-il me dire :

- dans quelle mesure les deniers publics seront utilisés et à quelles fins ?
- et si cette fête sera ouverte à tous les Jurassiens, notamment et surtout ceux du Sud, ou si Delémont ressemblera à un Davos en plein Forum ?

M. Jean-François Roth, président du Gouvernement : Monsieur le Député, conservez un peu le sens commun ! Je pense que vous lisez les journaux et que vous aurez pu constater que ces manifestations du 25^{ème} et du 30^{ème} anniversaires sont placées sous le signe populaire.

Nous avons étendu des festivités d'avril à septembre, qui sont constituées surtout par des projets culturels, une exposition, écouter des Jurassiens raconter l'histoire, donc accessibles au grand public. Nous avons organisé des marches populaires (cinq grandes marches et une trentaine de marches secondaires), auxquelles tout un chacun peut participer. C'est ouvert au grand public.

Donc, cette commémoration est faite pour le peuple jurassien avant d'être faite pour l'officialité. Votre question a donc quand même un aspect assez mesquin, pour dire les choses réellement.

La manifestation du 24 septembre, qui commémore naturellement l'entrée du canton du Jura dans la Confédération, est destinée à la Confédération et ses représentants et aux cantons confédérés. Voyez-vous, toutes vos déclarations, par ailleurs largement décalées ou déphasées, sont dans le fond contredites par la simple question qui a été posée au peuple jurassien le 23 juin 1974 : « Voulez-vous constituer un 23^{ème} canton de la Confédération suisse ? » Les Jurassiens ont répondu majoritairement oui. Nous sommes dans cet Etat fédéral. Nous avons, dès l'entrée en souveraineté, établi des liens avec nos voisins, avec la Confédération, des liens qui sont effectivement, vous l'avez rappelé, quelquefois passés sous des auspices un peu plus rugueux qu'à d'autres occasions. Les rapports, actuellement, sont plutôt bons même si nous devons naturellement préserver constamment nos intérêts mais nous devons aussi, pour cela, avoir des alliés, des amis. Ce n'est pas en jouant les hérissés et en allant agresser tout le monde que vous obtiendrez, dans cette Confédération, le moindre appui pour les souhaits que vous avez d'ailleurs exprimés à cette tribune.

C'est la politique que nous avons mise en place et elle se concrétise par cette manifestation du 24 septembre.

L'ensemble des manifestations célébrant les anniversaires – je vous l'ai déjà dit à cette tribune – va coûter au total 550'000 francs. Pour cette manifestation, nous avons prévu un modeste budget de l'ordre de 50'000 francs pour recevoir, à Delémont, d'ailleurs avec le concours de la municipalité, nos hôtes et, durant une courte journée, leur offrir un apéritif, un concert. Ce dernier sera d'ailleurs répété le soir pour le public jurassien de sorte que, encore une fois, il n'y a rien là d'élitaire. Il y a en fait un événement qui se déroule selon les formes usuelles d'une commémoration. C'est ce qu'a voulu faire le Gouvernement et je pense que la grande majorité du peuple jurassien partage ce point de vue.

M. Pascal Prince (PCSI) : Je suis partiellement satisfait.

Concours de la Caisse de compensation

Mme Irène Donzé (PLR) : Récemment, les entreprises jurassiennes affiliées à la Caisse de compensation ont reçu

de la part de celle-ci un formulaire qui leur permet, simplement en remplissant et en retournant le coupon, de participer à une sorte de « concours ». Sous prétexte du 25^{ème} anniversaire de la Caisse, un tirage au sort des coupons renvoyés aura lieu. Cela permettra à un des affiliés de gagner 1'000 francs de remise sur ses prochaines cotisations.

Dans le contexte actuel, cette démarche me semble pour le moins fortement inappropriée. Le Gouvernement est-il au courant de cette démarche ? Peut-il nous dire s'il appuie ce genre de pratique et s'il ne pense pas que les entreprises, déjà fortement mises à contribution, s'étonneront que les cotisations versées à la Caisse de compensation soient utilisées de cette manière ? Finalement, s'il s'approchera de la Caisse afin de faire cesser ces pratiques ?

M. Claude Hêche, ministre des Affaires sociales : Comme vous, Madame la Députée, j'ai pris connaissance, je dirais fortuitement, de cette démarche qui, à titre personnel, m'a aussi quelque part un peu interpellé, considérant le rôle assigné à la Caisse de compensation. N'ayant pas été associé à cette démarche, j'en prends acte.

Je puis tout de même vous rassurer qu'elle ne sera pas renouvelée puisque l'action est menée dans le cadre du 25^{ème}. Et puis, comme tout est en route, j'ose espérer que ce soit une personne dans, malheureusement, la difficulté qui puisse bénéficier de ce montant. Mais, toujours à titre personnel et auquel je peux très certainement associer le collège gouvernemental, j'aurais préféré, comme nous l'avons fait dans d'autres institutions ou établissements, qu'un certain montant soit remis à une institution ou œuvre d'utilité publique.

Mme Irène Donzé (PLR) : Je suis partiellement satisfaite.

Vacances au sein de la délégation cantonale à l'Assemblée interjurassienne

M. Jean-Michel Conti (PLR) : L'Assemblée interjurassienne me donne du souci. Le Gouvernement jurassien me donne également beaucoup de souci ! Comme je n'ai que deux minutes pour poser ma question, je vais pour l'instant me limiter à l'Assemblée interjurassienne.

Je constate que la délégation jurassienne est normalement composée de douze délégués. Je dis normalement parce que douze, c'est le chiffre dans les textes (sur le papier pour employer une expression très commune), mais en réalité cette délégation siège plus souvent à dix, voire à onze, qu'à douze délégués. Pourquoi ? Et bien, on constate qu'il y a des démissions successives, continues, pour ne pas dire permanentes. Actuellement d'ailleurs, il y a dix délégués alors qu'il devrait y en avoir douze. Cela pose un problème dans le cadre des travaux de la délégation, dans les commissions puisqu'il manque des membres lorsque les commissions siègent, voire en plénum.

Le Gouvernement, lorsqu'il est appelé à repourvoir aux vacances, met, il faut bien l'admettre, un certain temps, pour ne pas dire un temps certain, ce qui fait que – je l'ai dit et les chiffres le démontrent – on a rarement douze délégués qui siègent dans cette délégation jurassienne. Une telle situation, Madame et Messieurs les ministres, m'interpelle ; j'espère aussi qu'elle vous interpelle, d'où ma question :

quelle est votre appréciation de cette situation et qu'envisagez-vous de faire pour y remédier ?

M. Jean-François Roth, président du Gouvernement: Monsieur le Député, le Gouvernement est véritablement désolé de vous causer des soucis quand on sait tous les soucis que vous avez déjà à côté de ceux-là! Mais je vais essayer de vous rassurer pour vous dire les choses suivantes en réponse à votre question.

Ce que vous dites, dans le fond, est vrai mais ce n'est pas le Gouvernement qui devrait vous faire du souci, c'est le fonctionnement des partis politiques jurassiens, le fonctionnement de nos institutions. Vous savez qu'au départ cette assemblée était prévue comme un rassemblement de fortes personnalités, avec si possible un passé politique (qui avaient donc des attaches avec la Question jurassienne) et qui puissent avoir aussi une capacité de dialoguer avec leurs homologues du Jura bernois. Au départ, cela a été fait comme cela, le Gouvernement avait choisi, sans consultation particulière, cette délégation.

Au fil du temps – naturellement, avec le temps qui passe, sans doute que l'intérêt pour l'Assemblée interjurassienne s'est aussi légèrement émoussé comme dans toutes les institutions – la procédure de désignation de ces personnes a dévié vers une consultation systématique des partis politiques dont est issu le membre de l'assemblée à remplacer. Et dès qu'une vacance est connue, le Gouvernement prend langue avec les responsables du parti politique d'où est issu le démissionnaire. Il faut quand même bien dire ici que nous attendons des semaines et des semaines, pour ne pas parler de mois, avant d'obtenir des propositions. Naturellement que, dans ces conditions-là, ne voulant pas passer par dessus cette procédure qui a été mise en place – qui est peut-être d'ailleurs peu judicieuse et le Gouvernement va réfléchir prochainement sur cette question-là – on est dans l'attente de la désignation de personnalités.

Cela montre, dans le fond, que d'une part peut-être que l'Assemblée interjurassienne ne présente plus l'intérêt qu'elle avait au début mais peut-être que, dans l'ordre de l'usure, cela fait partie du jeu si vous voulez mais, en revanche, le Gouvernement est plus inquiet sur le fait que les partis sont actuellement dans l'incapacité de convaincre des personnalités d'accepter ces charges. Et nous ne voudrions pas non plus qu'à défaut, dans le fond, on nous présente aussi, je veux dire, des personnes qui n'ont pas de lien avec la Question jurassienne, qui n'ont plus les connaissances qu'il conviendrait d'avoir pour aller dans une telle assemblée. Pour nous, c'est un réel souci et nous allons prochainement engager une réflexion pour savoir comment modifier cet état de choses mais, certainement, cela devra se faire aussi dans un dialogue avec les partis politiques.

Par ailleurs, pour vous rassurer à demi, hier le Gouvernement a procédé dernièrement à un remplacement parce qu'il était en possession de la proposition du parti duquel était issu le démissionnaire.

M. Jean-Michel Conti (PLR): Je suis satisfait.

Cassettes des émissions de la Télévision Suisse romande à remettre aux écoles secondaires

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI): La question que je vais vous poser touche deux objectifs: un objectif de formation et

d'information d'abord mais aussi un désir de gratitude envers tous ceux qui, militants de l'ombre, ont travaillé à la création de notre Etat jurassien. Je veux mentionner ceux qui organisent les fêtes populaires, ceux qui y ont assisté, ceux qui, par leurs coups de pinceaux routiers, ont donné le moral au peuple de continuer le combat pour parvenir partiellement à nos fins.

Nous avons vu tout récemment – en lien avec le 30^{ème} anniversaire du plébiscite jurassien d'autodétermination et le 25^{ème} de l'entrée en souveraineté de notre Etat – que la Télévision Suisse Romande a diffusé une série de reportages à l'enseigne de «Zig-Zag Café». Ces émissions relatent avec objectivité les événements qui ont concouru à la création du 23^{ème} canton suisse et à la mise en place de ses institutions.

Comme l'étude de l'histoire (ancienne et récente) du Jura figure au plan d'études de l'école secondaire, nous demandons au Gouvernement s'il est disposé à procurer les enregistrements de ces émissions ainsi que celle du film de Bertrand Theubet à toutes les écoles secondaires du Canton, y compris les établissements privés. A cet envoi pourraient être jointes les partitions, avec musique et paroles, des chansons «La nouvelle Rauracienne» et «A la Caquerelle».

Avec de tels documents, les écoliers jurassiens percevront de manière plus claire l'histoire récente de ce pays. Par ailleurs, nous estimons que cette diffusion constituera un hommage rendu à toutes celles et à tous ceux qui, dans l'ensemble du Jura, ont consenti efforts et sacrifices pour que ce Canton, au territoire certes limité, voit le jour. Je vous remercie d'avance des dispositions que vous prendrez.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de l'Education: Si j'ai bien compris, il faut que j'apprenne à mieux chanter parce que, non seulement, si on met toutes les partitions à disposition, peut-être qu'il faudra montrer un engagement encore plus réel!

Plaisanterie mise à part, je n'ai pas eu l'occasion de suivre ces émissions «Zig-Zag Café». J'en ai vu d'autres et je peux donc imaginer que ces émissions puissent être un outil de mémoire intéressant pour nos élèves et nos étudiants.

Vous me demandez quelque chose de très précis, à savoir d'adresser à chaque école (publique et privée) un exemplaire de ces émissions et du film de M. Theubet.

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI) (de sa place): Pour l'enseignement secondaire!

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de l'Education: Enseignement primaire et secondaire. Vous me ferez une petite note de commission, Monsieur le Député!

Je ne suis pas sûre que nous irons jusque-là. Par contre, ce dont je peux déjà vous assurer aujourd'hui, c'est que nous allons nous approcher de la HEP-BeJuNe pour qu'elle acquiert un certain nombre de ces films et de ces documents et qu'ensuite les écoles puissent, comme pour d'autres moyens pédagogiques, les emprunter à leur gré, en fonction de l'organisation de leur leçon d'histoire. Parce qu'effectivement je pense qu'il est intéressant de mettre les élèves de nos écoles en lien avec l'histoire jurassienne en général et avec notre passé récent.

Je dirais que votre question peut être mise en lien et en prolongement avec une autre question, à savoir l'éducation à la citoyenneté qui, elle, a l'objet d'une motion du député Vifian. Nous travaillons actuellement à un projet allant dans

ce sens parce que s'intéresser à notre passé récent, c'est bien mais se situer également dans le présent, comprendre, développer un esprit critique, je crois que c'est mieux.

Donc, nous allons écrire à la HEP-BeJuNe pour qu'elle acquiert ces documents et je regarderai encore avec mon service si les documents sont à ce point essentiels pour qu'ils doivent être mis à disposition de toutes les écoles jurassiennes.

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI): Ces documents étant essentiels, je suis satisfait.

Etat de l'étang de Bollement

M. Pierre Lovis (PLR): L'étang de Bollement, propriété de l'Etat jurassien et se situant sur les territoires de Saulcy et de Saint-Brais, se trouve actuellement dans un état déplorable. En effet, il y a environ quatre ans, une trombe d'eau a détruit la digue et l'étang a été vidé.

A ce moment-là, les services de l'Etat auraient pu curer cet étang et, ce, à moindres frais. Or, il semble que rien n'ait été entrepris. Des algues poussent dans tous les sens et partout, ce qui a pour conséquence que l'eau n'est pratiquement plus visible.

Cet endroit, classé en réserve naturelle, est délaissé et donne l'image d'un état de désolation aux yeux des touristes et autres promeneurs traversant cette belle région, chère aux gens du crû. Même des gardes-faune en ont fait la remarque.

Au vu de ce qui précède, je demande au Gouvernement, respectivement au Département de l'Environnement et de l'Equipement, ce qu'il entend faire au plus vite afin de remédier à cet état de fait.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement: Effectivement, c'est en 2000 qu'une trombe d'eau a provoqué une crue exceptionnelle du Tabeillon, qui a provoqué la rupture de la digue de l'étang de Bollement.

La réfection de cette digue a eu lieu entre 2000 et 2001 et, à cette époque, il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à un curage de l'étang. Différentes améliorations ont été apportées, en particulier au vidange, mais les services de l'OEPN n'ont pas jugé nécessaire, à cette époque, de procéder à ce curage.

Vous avez raison, Monsieur le Député, l'état de cet étang n'est pas attirant. Le développement d'une plante non indigène et envahissante donne un aspect peu attractif à ce site en recouvrant une bonne partie du plan d'eau. L'éradication de cette plante n'est pas aisée. Les services de l'OEPN connaissent le problème et ils vont prochainement élaborer un plan d'action visant à assainir la situation et à réhabiliter ce plan d'eau classé en réserve naturelle.

M. Pierre Lovis (PLR): Je suis satisfait.

Des promesses aux actes concernant la H18 Delémont - Bâle

M. Patrice Kamber (PS): Dans sa session du 3 décembre 2003, la majorité du Parlement a adopté la fiche 2.05.1 du plan directeur cantonal intitulée «H18 Delémont-Bâle». Par cette démarche, il déclarait sa détermination à revendiquer

l'inscription de ce projet dans le réseau des routes nationales et, par la même occasion, trouvait l'opportunité de construire une desserte du Val Terbi.

Or, dans sa réponse à la question écrite no 1875 de la députée Emilie Schindelholz, le Gouvernement constate que le classement de la H18 au niveau des routes nationales ne sera pas acquis à court terme, ni vraisemblablement pas à moyen terme non plus. Le financement de ce projet n'étant pour l'heure pas assuré, les problèmes récurrents liés au développement de la zone Est de Delémont risquent de s'accroître alors que l'adoption de la fiche était sensée les résoudre.

Partant de ce constat, nous demandons au Gouvernement:

- quels commentaires il peut faire à ce jour sur l'évolution de ce dossier?
- quels délais il s'accordera pour tenir sa promesse de trouver une solution concrète aux lancinants problèmes des circulations dans cette partie du Jura?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Equipement: En décembre 2003, le Parlement jurassien a accepté l'arrêté approuvant la fiche du plan directeur «H18 Delémont - Bâle». Le texte que vous avez adopté fixait entre autres les objectifs suivants:

- faire inscrire la route principale H18 dans le réseau des routes nationales;
- réaliser le projet en permettant, dans un premier temps, de réaliser le contournement de Courroux et la desserte du Val Terbi;
- dans un deuxième temps, assurer la liaison en direction de Bâle, via le Hasenbourg.

Vous avez raison, Monsieur le Député, afin de réaliser ce projet, le Gouvernement n'est pas resté inactif mais nous avons déjà entrepris diverses démarches, en particulier:

- Déjà en l'an 2000, le canton du Jura a demandé au Conseil fédéral de classer la H18 en route nationale.
- En mars 2003, en réponse à une consultation fédérale, les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Jura ont demandé le classement de la H18 dans le réseau fédéral de base.
- En janvier 2004, le Gouvernement jurassien a informé le Conseil fédéral de la décision prise par votre Assemblée en ce qui concerne la H18 en direction de Bâle. La demande de classement de la H18 en réseau de base a été renouvelée.
- Un projet de «lobby» en faveur du reclassement de la H18, regroupant les cantons de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Soleure et du Jura, est en train de s'organiser.
- La Confédération nous a informés que la décision ne serait pas prise avant 2007.
- Sous réserve des décisions du Gouvernement et de votre Parlement, nous prévoyons l'inscription des montants nécessaires dans la prochaine planification financière 2008-2011.
- Le projet pourra être synchronisé avec les décisions fédérales. Il devra être conçu de manière à permettre, dans un premier temps, la réalisation du contournement de Courroux et de la desserte du Val Terbi.
- L'appel d'offres pour l'attribution du mandat d'études sera lancé au cours du mois d'août de cette année.

M. Patrice Kamber (PS): Je suis partiellement satisfait.

Observatoire cantonal des atteintes à la santé publique

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS): Des problèmes de santé publique liés à l'absorption de bactéries fécales provenant du purin ou des problèmes cutanés et respiratoires liés à des phytosanitaires utilisés en agriculture sont de plus en plus fréquents dans notre Canton.

Ainsi, il y a deux ans, plusieurs personnes ont été intoxiquées suite à l'ingestion de mûres car les ronces avaient été traitées. A Bassecourt, cette année, de nombreuses personnes (adultes et enfants) ont eu durant trois à quatre jours des problèmes intestinaux conséquents suite à l'absorption d'une eau contaminée par des bactéries fécales. Ce printemps, une personne en Ajoie a été traitée par la clinique dermatologique de Bâle pour un urticaire géant, puis pour des problèmes respiratoires et oculaires. Ceci s'est passé après deux épandages d'herbicide à quelques mètres de sa maison.

Sachant qu'il est toujours très difficile de prouver les relations de cause à effet, je demande au Gouvernement s'il serait prêt à mettre sur pied un observatoire cantonal afin de recenser les cas d'atteintes à la santé publique dans les circonstances précitées. Cette demande, je le concède assez exigeante, est le fruit d'une réflexion menée suite au constat que le chimiste cantonal est bien minimaliste dans toutes les situations où il est interpellé.

M. Claude Hêche, ministre de la Santé: Madame la Députée, je dois vous dire très ouvertement que je n'ai pas d'informations précises sur la situation que vous venez de relever. Je vais tout naturellement m'enquérir auprès du Service de la santé sur les informations qu'il aurait en sa possession et, dans un premier temps, faire recenser, pour autant que cela soit possible, parce que le Service de la santé ne bénéficie pas de toutes les informations en matière de santé publique. Considérant que les démarches effectuées par la personne concernée se font soit auprès du médecin, soit d'une manière directe auprès d'un site de l'Hôpital du Jura, je prends note de la situation que vous relevez et, si nous pouvons le faire, nous allons recenser ces cas d'atteintes à la santé.

Dans un deuxième temps, je n'exclus pas d'examiner cette problématique, pour autant que cela soit techniquement possible et, au besoin, quelles mesures pourraient être prises pour limiter les dommages d'un point de vue de santé publique.

En clair aussi – puisque vous formulez une proposition très concrète à cette tribune – je n'envisage pas la mise sur pied d'un observatoire cantonal, considérant les premiers éléments de réponse que je viens de donner. Et je m'élève en faux sur le constat négatif que vous portez par rapport au chimiste cantonal! Si vous avez des données plus précises le concernant, ma porte, mon bureau, mon téléphone sont toujours ouverts, voire un contact ou rendez-vous particulier, mais venez avec des faits concrets et précis et pas simplement porter une critique sur une personne qui, selon moi, fait très bien son travail!

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS): Je suis partiellement satisfaite.

Plagiat et règlement pour l'obtention du baccalauréat

M. Rémy Meury (CS-POP): L'affaire du lycéen «plagieur», dont vous avez pu prendre connaissance, secoue toute la République et Canton de Genève. Je rappelle rapidement les faits. Reconnu coupable de plagiat manifeste dans le cadre de son travail de maturité, un candidat est condamné à redoubler par la direction et les enseignants du lycée qu'il fréquente. L'élève, assisté d'un avocat, fait alors recours auprès du Département genevois de l'Instruction publique. Celui-ci lui donne gain de cause.

Le conseiller d'Etat en charge de ce Département explique cette décision par le fait que l'ordonnance fédérale dit qu'un travail de maturité doit être effectué, et c'est tout. Cette ordonnance ne prévoit pas que cette épreuve puisse être éliminatoire avant d'accéder aux examens finaux.

Si, au contraire, le canton de Genève a prévu dans son règlement que ce travail peut être éliminatoire, il est également prévu qu'il ne doit pas être sanctionné par une note. Il ne peut donc influencer une moyenne. Ceci d'autant plus que le thème du travail est sans limitation; il pourrait très bien porter sur un sujet n'ayant de relations avec aucune des disciplines évaluées pour l'obtention de la maturité.

Ainsi, parce que la seconde règle annule la première, le Département genevois de l'Instruction publique n'avait d'autre solution que d'accepter le recours de l'élève «plagieur», tout en prévoyant naturellement de réviser le règlement en question en lui apportant davantage de cohérence et de rigueur.

D'où ma question: le règlement cantonal jurassien pour l'obtention de la maturité nous met-il à l'abri d'une telle situation? Et sinon, ne faudrait-il pas, à l'instar du canton de Genève, en prévoir une révision?

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de l'Éducation: Au niveau de la procédure, il y a une grande similitude entre la situation jurassienne et la situation genevoise, à savoir que, pour se présenter aux examens, l'élève doit avoir réalisé un travail de maturité qui est accepté. Ce travail n'est pas sanctionné par une note mais il est considéré comme suffisant dans sa démarche ou insuffisant. Si un travail devait être considéré comme étant plagié en tout ou partie, le travail serait refusé et on demanderait à l'élève de reformuler un nouveau travail jusqu'à l'échéance, à savoir le moment où il se présente aux examens.

Selon les données portées à ma connaissance, on n'a pas encore eu de situation de crise qui nous amenait à une décision de refus suite à un plagiat mais il semblerait qu'on aurait une sécurité dans le sens que les élèves, ou les groupes d'élèves parce qu'on peut également travailler en groupes, doivent signer leur travail et indiquer – on m'a dit précisément qu'une phrase type est stipulée – que l'élève ou le groupe d'élèves certifie qu'il a réalisé ce travail sans aide illicite et sans plagiat des ouvrages mentionnés ou non dans la biographie. Il est prévu une sanction (refaire le travail) pour le non-respect de cette déclaration, qui est signée par l'étudiant lui-même. Si aucun travail n'a été transmis aux instances compétentes, l'élève ou l'étudiant ne peut pas se présenter aux examens.

Maintenant, si véritablement un élève connaissait une telle situation et qu'il aurait également l'appui d'un avocat pour une procédure d'opposition où, dans un premier temps, le lycée est compétent et ensuite le Département, je peux imaginer – encore faudrait-il vérifier tous les aspects légaux

– qu'on suivrait la décision du lycée parce qu'indépendamment de toutes les compétences des étudiants, je crois que l'éthique est une donnée essentielle. Réussir un travail, c'est bien mais le réussir en respectant les règles pour lesquelles on s'engage, à savoir ne pas tricher (si je peux le dire simplement), est essentiel. Mais je vais faire vérifier par mes services si, juridiquement, le règlement du lycée, de même que la signature de l'étudiant, sont suffisants pour nous prémunir de situations qui, actuellement, mettent le département genevois dans des zones de turbulences.

M. Rémy Meury (CS-POP): Je suis satisfait.

Plan général d'évacuation des eaux et prix de l'eau

M. Frédéric Juillerat (UDC): L'ordonnance fédérale sur la protection des eaux impose aux communes d'établir un PGEE (plan général d'évacuation des eaux). Cette même ordonnance définit par exemple les réseaux d'égouts publics, les mesures à prendre pour que l'eau non polluée ne soit plus amenée aux stations centrales.

Vous l'aurez compris, ceci a un coût. Pour le district de Delémont, l'étude est devisée à plus de 6 millions de francs.

Sachant que nous sommes déjà les plus taxés de notre pays, le Gouvernement peut-il confirmer que le prix de l'eau pourrait augmenter de 30% à 50% ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement: Effectivement, les PGEE imposent des coûts extrêmement importants aux différentes communes jurassiennes. Un certain nombre de ces PGEE sont d'ailleurs en cours de réalisation; ils sont d'ailleurs subventionnés en bonne partie par la Confédération et le Canton.

Pour répondre à votre question, je n'ai aucune connaissance aujourd'hui et je ne peux pas infirmer ni confirmer que le prix de l'eau augmentera de 30% à 50%.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'en ce moment une loi sur l'eau et une loi sur les cours d'eau sont en cours de finalisation et devraient être présentées au Gouvernement et ensuite à la commission et directement au Parlement. Dans cette loi sur l'eau figurent un certain nombre de décisions que vous allez prendre, vous, Mesdames et Messieurs les Députés. Mais je peux vous rassurer: je n'imagine pas que le prix de l'eau va augmenter de 30% à 50% sur le territoire jurassien.

M. Frédéric Juillerat (UDC): Je suis satisfait.

Motion d'ordre

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI), président de groupe: Je vous propose, par la présente motion d'ordre, le report à la séance du mois de septembre des points 4 et 7 du présent ordre du jour, soit le rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura et, conjointement, l'interpellation no 660 de Michel Jobin. Les motifs suivants me poussent, ainsi que mon groupe, à vous proposer une telle motion d'ordre.

Le débat sur l'initiative «Un seul Jura» n'est pas encore concrètement ancré dans la réflexion. Il est lancé au niveau passionnel, de manière assez ténue, par quelques communi-
qués. Les groupes parlementaires et la commission de la

coopération viennent tout juste de recevoir le message qui demande tout de même une certaine analyse, une lecture et une discussion. Donner la parole à l'expression au sujet de cette initiative dans le présent débat ne va qu'engendrer un débat qui se situera au niveau de l'émotionnel et du passionnel et dans lequel le rationnel, la réflexion n'auront pas eu le temps d'entrer en ligne de compte.

Vous comprenez même qu'une telle intervention peut quelque peu déprécier l'interpellation déposée par Michel Jobin mais, dans un esprit de conciliation et pour donner toutes nos chances à la réflexion, nous demandons que nous n'entrions pas présentement dans ce débat mais que nous laissons plutôt la réflexion se nourrir afin d'augmenter la qualité de ces débats et d'aboutir à une solution intéressante en rapport avec cette initiative «Unir». Je vous remercie par avance de l'attention que vous portez à cette intervention qui se veut absolument conciliatrice et je vous invite à la soutenir.

Le président: L'article 23 de notre règlement demande que la motion d'ordre soit liquidée sur le champ. La discussion générale est ouverte.

M. Michel Probst (PLR), président de groupe: Considérant que le Parlement jurassien sera appelé à se prononcer sur la recevabilité de l'initiative «Un seul Jura» en septembre prochain, que la commission parlementaire de la coopération et de la réunification aura à en débattre dans l'intervalle, qu'il s'agit dès lors de ne rien précipiter afin de ne pas donner, notamment à l'extérieur, l'image négative d'un Parlement divisé sur la procédure, qu'il convient, par volonté de cohérence, que l'interpellation no 660 soit renvoyée en septembre, le groupe libéral-radical, vu la position du groupe PCSI qui va dans ce sens, acceptera la motion d'ordre.

Par ailleurs, nous déplorons une fois encore la façon chaotique avec laquelle le Gouvernement gère les dossiers! A vouloir les fragmenter, il en fait perdre la vue, la réflexion d'ensemble et l'unité nécessaire.

M. François-Xavier Boillat (PDC), président de groupe (de sa place): Motion d'ordre: Je demande une suspension de séance de cinq minutes!

M. Jean-François Roth, président du Gouvernement (de sa place): Motion d'ordre! Je demande la parole. (*Rires*).

Le président: S'il vous plaît! Nous avons à liquider la première motion d'ordre, Monsieur Boillat, c'est le règlement qui le demande.

M. François-Xavier Boillat (PDC), président de groupe (de sa place): Pour que nous puissions nous prononcer, nous aimerions en discuter préalablement au sein du groupe, raison pour laquelle nous demandons cette suspension de séance.

Le président: Situation très délicate du point de vue réglementaire, Monsieur Boillat, mais, dans toute ma magnanimité, je vais vous accorder la suspension de séance.

(*La séance est suspendue durant cinq minutes.*)

M. François-Xavier Boillat (PDC), président de groupe: Le groupe PDC a pris connaissance de la proposition de Maxime Jeanbourquin et s'en étonne pour le moins.

Le rapport sur l'unité du Jura reporté au mois de septembre serait assurément complètement vidé de sa substance. Nous sommes persuadés qu'alors le débat se focalisera et se focalisera uniquement sur la validité de l'initiative «Un seul Jura». Cette proposition, encore une fois, occulterait malheureusement le débat et, en cette année du 30^e anniversaire du plébiscite jurassien et du 25^e anniversaire du vote fédéral du 24 septembre 1978, le groupe PDC ne peut accepter d'entrer dans ce point de vue.

Notre Parlement, de par cette proposition, perdrait évidemment une part très importante de sa crédibilité en suivant cette proposition. Nous ne saurons en aucun cas suivre cette proposition, qui a, semble-t-il, été conjointement préparée par les groupes chrétien-social indépendant, radical et socialiste.

A quelques jours de l'anniversaire de notre plébiscite, le peuple jurassien doit attendre un débat sur la reconstitution de l'unité du Jura à moyen terme. Le Gouvernement et le Parlement se sont toujours inquiétés de faire coïncider ce débat avec la session de juin afin de permettre au peuple jurassien, du Nord ou du Jura méridional, d'entendre la voix de ses élus.

De plus, le groupe PDC ne comprend pas cette position, raison pour laquelle il votera unanimement en faveur du maintien de ces objets à l'ordre du jour.

M. Gilles Froidevaux (PS), président de groupe: Le groupe socialiste soutiendra la motion d'ordre du groupe PCSI qui demande le report des points 4 et 7 de notre ordre du jour.

Ces débats parlementaires relatifs au rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura et à l'interpellation du député Michel Jobin seront fortement influencés par la récente prise de position de l'Exécutif en relation avec l'initiative populaire «Un seul Jura». Un texte est soumis à ce propos au Parlement. Nous devrions pouvoir le traiter lors de l'une de nos prochaines séances.

Nous estimons donc qu'il est prématuré d'anticiper ce débat alors que la commission parlementaire de la coopération et de la réunification n'a pas encore examiné le message du Gouvernement qui traite de l'initiative «Un seul Jura». Aux yeux du groupe socialiste, le Parlement doit avoir un débat général sur cette matière et non une discussion fractionnée.

A la lecture du procès-verbal de la séance de la commission de la coopération et de la réunification, nous avons pris connaissance du fait que le Gouvernement envisageait de traiter sa prise de position sur l'initiative «Un seul Jura» dans le rapport qui nous est soumis aujourd'hui. C'est une raison de plus pour reporter l'examen des points 4 et 7 au moment où le Parlement examinera l'initiative «Un seul Jura». Nous soutiendrons donc unanimement la prise de position et la motion d'ordre du groupe PCSI.

M. Jean-François Roth, président du Gouvernement: Le Gouvernement admet bien volontiers que l'ordre du jour de votre Parlement vous appartient mais, nous étant concertés, nous ne pouvons quand même pas nous abstraire de vous faire part de notre grand étonnement devant les procédés que vous mettez en œuvre dès lors que, dans le fond, l'ordre du jour de ce Parlement, a été établi par votre Bureau, en toute connaissance de cause et lorsque la position du

Gouvernement jurassien – qui avait d'ailleurs fait l'objet d'une fuite encore bien précédemment – sur l'initiative populaire «Un seul Jura» était connue. Donc, cette argumentation, c'est du bidon!

Quand même, le 25^{ème} anniversaire du Canton et le 30^{ème} anniversaire du plébiscite! Un Parlement qui refuse le moindre des obstacles, qui refuse de débattre un rapport du 23 juin! C'est un rapport qui pousse à la réflexion, qui naturellement nous engage aussi pour l'année qui vient sur la base de ce qu'on a fait durant l'année précédente. Vous n'êtes pas appelés à prendre de décision. Donc, qu'est-ce qu'il vous manque comme élément d'appréciation? De l'émotionnel? Vous me faites bien rire! Un peu d'émotionnel dans le débat politique, cela n'arrive pas fréquemment et pour une fois qu'il y en aurait un peu!

Et puis, alors, l'image que ce Parlement va donner en ce jour anniversaire du 23 juin! On nous a toujours dit que, dans le fond, il faut traiter ce rapport à la date la plus proche du 23 juin, ce que le Parlement a toujours fait jusqu'à maintenant. Et parce qu'il y aurait une supposée divergence sur une initiative populaire, vous voulez refuser l'obstacle, vous ne voulez pas débattre, vous ne voulez pas que le rapport du 23 juin, qui établit la politique de l'Etat jurassien, puisse vous être livré et vous livrez avec nous à une réflexion? Mais quelle image, quelle image est-ce que le Législatif donne au public en cette année anniversaire?

On nous reproche d'être incohérents – on aura tout entendu! – que le Gouvernement est incohérent dans la gestion des dossiers. Mais comment voulez-vous? On n'est pas maître du calendrier sur tous les points. Le rapport du 23 juin doit être traité à la séance de juin du Parlement. Cette initiative populaire, dans l'ordre des choses, n'a pas encore été traitée par la commission parlementaire; elle n'est pas prête, effectivement, à être traitée.

Dans ces conditions, peut-être qu'une première discussion (passionnelle, émotionnelle, je n'en sais rien) aurait aussi permis aux uns et aux autres de se faire une opinion et au Gouvernement de prendre la température de votre Parlement. Mais, enfin, rien de plus normal dans le débat démocratique.

Le Gouvernement est particulièrement étonné de cette position de certains groupes politiques et regrette profondément le report de ce débat sur le rapport du 23 juin. Ce n'est pas bon pour les objectifs que nous poursuivons ensemble et c'est une mauvaise image que nous donnons aux Jurassiens et, en même temps, au Jura bernois.

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI), président de groupe: J'interviens pour vous demander de continuer, bien évidemment, de soutenir ce renvoi et quand même dire à Monsieur Roth que le Gouvernement a tellement tenu à unir, dans ces célébrations, la commémoration du 23 juin de notre cher plébiscite et la commémoration du 24 septembre et le rapport aura lieu deux jours avant le 24 septembre. Ce n'est pas si mal finalement et on va faire aisément le joint.

J'aimerais quand même rappeler qu'en séance de commission, sachant justement qu'il y avait risque de débat débridé, j'ai demandé, au nom de mon groupe, si le rapport du Gouvernement allait se contenter de faire le rapport des dix années d'excellent travail de l'Assemblée interjurassienne sans mentionner l'initiative «Un seul Jura» puisqu'elle n'a pas encore été le fruit d'une bien grande réflexion dans les partis politiques. Monsieur Roth m'a répondu qu'il interviendrait bien sûr sur l'initiative et je suppose qu'il aurait eu

l'occasion de développer à nouveau les thèses gouvernementales à ce propos. J'aurais voulu que la place entière au rapport soit laissée pour l'Assemblée interjurassienne. Ne l'ayant pas obtenu et ne voulant pas laisser ce débat débridé s'enfermer, j'ai lancé la motion que vous venez d'entendre et que vous allez soutenir. Je vous en remercie d'avance.

Au vote, la motion d'ordre est acceptée par 30 voix contre 22.

4. Rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura

(Renvoyé à la session de septembre.)

5. Interpellation no 658

Regarder l'avenir en se fondant sur la jeunesse et la qualité de vie pour tous

Maxime Jeanbourquin (PCSI)

Le rejet de la loi «JPO» par le peuple exprime à nos yeux davantage une non-entrée en matière dans un débat d'idéologies polarisées qu'à un refus de tout projet de bien-être et de développement pour le Jura. Aussi, le groupe PCSI estime que l'amélioration de l'attractivité du Jura demeure une préoccupation urgente et que les mesures préconisées dans la loi «JPO» en faveur de la famille et de la qualité de vie doivent être concrétisées au plus tôt., et ce d'autant plus qu'elles figurent dans le programme de législature.

Conscient de l'attente unanime de la population dans ces domaines sensibles, le groupe PCSI interpelle le Gouvernement afin qu'il expose clairement ses intentions sur les questions suivantes:

- Qualité de la vie et conditions de travail. Quelles applications de cette mesure, axée sur le cadre de vie et les activités, le Gouvernement entend-il privilégier pour garantir à la population des conditions de travail et d'habitat attractives?
- Famille, enfance et jeunesse. Le besoin en crèches étant avéré, de même que l'importance de la politique en faveur des familles vérifié comme critère d'établissement pour les nouveaux ménages, le Gouvernement peut-il nous révéler ce qu'il va entreprendre pour combler les lacunes constatées en termes d'unités d'accueil, crèches publiques ou crèches d'entreprises?

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI), président de groupe: Si le projet de loi «Jura Pays ouvert» n'a pas obtenu l'aval du peuple, il a néanmoins permis de poser un diagnostic de l'urgence de mesures à prendre pour infléchir la courbe démographique défavorable de notre Canton.

Nous ne sommes pas d'accord avec ceux qui, nourris d'idéologie restrictive, fondent le rejet populaire de «JPO» uniquement sur la question de la fondation. Mais nous rejetons plus fermement encore le discours de ceux qui prétendent que ce refus rend caduque la nécessité des mesures préconisées.

Ayant refusé d'entrer en lice dans une polémique médiatique tenant davantage de la polarisation de positions politiques stériles et figées que du débat véritable, le groupe

PCSI demande, quant à lui, des réponses aux constats dressés dans le message accompagnant le projet de loi.

La présentation des mesures en un paquet a-t-elle nui au projet tout entier, proposé en même temps qu'un paquet fédéral que notre Gouvernement invitait à refuser? Peut-être. Aussi, notre groupe choisit-il de cibler deux mesures correspondant assez bien à des besoins notoires, maintes fois exprimés et mentionnés dans le programme de législature. Il s'agit de la qualité de la vie (bien-être et conditions de travail) et des unités d'accueil en rapport avec la famille et la jeunesse. Persuadés de l'importance de ces deux domaines comme critères en vue de l'établissement de familles dans une région, nous voulons savoir ce que le Gouvernement va entreprendre pour favoriser l'attractivité du Canton par ce biais-là.

Nous demandons aussi que le Gouvernement joue le bon perdant pour que le Canton devienne le grand gagnant dans la concrétisation de mesures à présenter séparément, peut-être amendées ou renforcées, au gré de la nécessité et de la concertation à rétablir dans ce dossier.

Constatant par ailleurs la situation nouvelle créée par le rejet de la loi, nous demandons au Gouvernement quand et comment il entend redéfinir les priorités de son programme de législature, fondé pour l'essentiel sur les dispositions de la loi «JPO».

Enfin, en cas de redéfinition prévue de ce programme, nous aimerions être renseignés quant aux retombées possibles sur le plan financier adopté par notre Parlement en fin d'année 2003.

M. Jean-François Roth, président du Gouvernement: Monsieur le Député, le Gouvernement a informé le Parlement de l'interprétation qu'il faisait du refus populaire de la loi «Jura Pays Ouvert» et de l'acceptation de la baisse des impôts. Selon le Gouvernement, les Jurassiennes et les Jurassiens ont estimé que la charge fiscale était trop lourde. En revanche, ils ne souhaitaient vraisemblablement pas de nouvelles dépenses et notamment celles induites par «Jura Pays Ouvert» et la part des «non» dans cette motivation est sans doute, en tout cas dans notre analyse, très importante.

Par conséquent, il faut quand même admettre que, dès lors que cette décision a été soumise au peuple, il faut respecter le verdict populaire et que les moyens prévus pour financer les mesures de «Jura Pays Ouvert» – je rappelle que c'était environ 15 millions de francs par année à répartir entre l'Etat et les communes – ne sont dès lors plus disponibles après ce refus populaire. Donc, naturellement que nous devons tenir compte de cette donnée qui, ma foi, est incontournable (comme on dit dans le jargon actuel) mais naturellement aussi – et nous l'avons dit – le Gouvernement a la volonté néanmoins de réaliser, en fonction de la planification financière, amputée des moyens mis à disposition par «Jura Pays Ouvert», les projets retenus dans le programme de législature. C'est à la lumière de ces correctifs ou de cet ajustement de notre politique, rendus nécessaires par les circonstances, que nous pouvons en fait répondre à votre interpellation.

Vous avez en fait cité deux points qui sont repris du programme «Jura Pays Ouvert» et je m'attarde donc maintenant sur ces points, la qualité de la vie et les conditions de travail.

Le refus de la loi «Jura Pays Ouvert» met ici en cause les moyens pour atteindre le but d'une amélioration de la qualité de la vie mais pas la volonté de s'en préoccuper. Sans moyens spécifiques, le Gouvernement ne peut pas garantir

des conditions de travail et d'habitat attractives. Il peut néanmoins prendre des mesures allant dans ce sens et aussi arrêter certaines exigences. A cet égard, le plan directeur cantonal ainsi que l'arrêté que le Parlement a adopté en mai 2002 apportent des réponses et fixent comme principe directeur d'«améliorer la qualité de la vie» et comptent plusieurs objectifs susceptibles de contribuer, du point de vue territorial, soit «créer des conditions attractives et variées pour le logement, mettre en valeur le cadre de vie urbain et le patrimoine architectural rural, notamment par un aménagement qualitatif des entrées et des centres des localités ainsi que des espaces publics». Les fiches du plan directeur concrétisent ces mesures en termes de besoins, de coordination et d'orientation dans les priorités. Le plan directeur expose les exigences à remplir lors de l'accomplissement de tâches ayant des effets sur l'organisation du territoire. Il ne se substitue cependant pas au pouvoir politique ni à l'initiative privée pour le financement et la réalisation des différents projets. Le plan directeur est en quelque sorte la garantie que les choses devront se faire dans le sens préconisé mais il ne certifie pas leur réalisation.

Deuxième aspect que vous avez traité: famille, enfance, jeunesse. La loi sur l'action sociale actuellement en vigueur prévoit que l'Etat et les communes favorisent la création et l'activité de crèches, de garderies, de jardins d'enfants et de crèches à domicile. C'est prévu à l'article 51 de cette loi. L'article 52 de cette même loi demande à l'Etat de veiller à une répartition harmonieuse de ces institutions sur le territoire cantonal et à la qualité de leurs prestations. Leur nombre et leur capacité d'accueil doivent faire l'objet d'une planification. Un premier essai de planification a été fait en 2000 par le Service de l'action sociale. Il en ressortait qu'il était nécessaire de créer 85 places supplémentaires pour obtenir une couverture totalement satisfaisante. Ces données et leurs incidences avaient été intégrées dans le projet «Jura Pays Ouvert» et, dans ce cadre, il avait été naturellement aussi prévu de développer un système de qualité et d'affiner la planification pour répondre à l'évolution des besoins. Nous avons prévu des moyens à cette fin: la mesure 4 de «Jura Pays Ouvert» prévoyait des coûts bruts (je le rappelle pour mémoire) de 18 millions de francs étalés de 2002 à 2012. Donc 18 millions de francs bruts, cela veut dire Etat-communes. Et il y avait dans ce montant évalué les nouvelles places créées dans ces institutions et la mise en place du système de qualité. La loi sur l'action sociale et ses dispositions d'application posent un cadre clair au niveau des normes applicables et des modalités de subventionnement des structures d'accueil de l'enfance. La suppression de la part précipitaire à charge de la commune-siège et le programme d'impulsion de la Confédération ont provoqué un effet incitatif. Plusieurs projets, créations ou extensions de structures institutionnelles, sont actuellement à l'étude; ils devront être préavisés par la commission cantonale de l'action sociale et recevoir l'aval du Gouvernement. Le Gouvernement s'appuiera sur la législation concernée pour entériner les projets susceptibles de combler les lacunes et répondre ainsi aux besoins réels. Des choix devront être faits sur la base d'une planification qui sera encore affinée et développée.

Voilà donc, Monsieur le député Jeanbourquin, comment le Gouvernement envisage la suite de «Jura Pays Ouvert». Naturellement, il n'y a plus de «Jura Pays Ouvert» comme on l'a dit, il n'y a plus les moyens à disposition de «Jura Pays Ouvert» tels qu'ils étaient prévus mais, enfin, nous avons naturellement des dispositifs (le plan directeur pour un volet de votre intervention et la loi sur l'action sociale pour l'autre)

qui nous permettent – naturellement dans une mesure bien moindre par rapport au développement que nous voulions imprimer à travers ce projet – d'aller de l'avant et de conduire la politique voulue par le Parlement.

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI), président de groupe: Je suis satisfait.

6. Question écrite no 1866

Politique agricole 2007

Roland Koller (UDC)

Dans sa séance du 26 novembre 2003, le Conseil fédéral a adopté, dans le cadre du train d'ordonnances 2007, les dispositions d'exécution relatives à la loi sur l'agriculture. En même temps, il a mis en vigueur, au 1er janvier 2004, les différentes modifications de la loi adoptée par le Parlement fédéral le 20 juin 2003 dans le cadre de la politique agricole 2007.

Au chapitre des améliorations structurelles, les nouvelles dispositions permettent d'accorder des contributions fédérales pour la remise en état périodique d'améliorations foncières tels que chemins, installations servant à l'amélioration du régime hydrique du sol, adduction d'eau, etc. Les projets peuvent être réalisés et financés dans le cadre d'un accord programmatique passé avec le Canton.

Aussi, nous demandons au Gouvernement si une quelconque démarche a d'ores et déjà été entreprise pour bénéficier de ces nouvelles prestations et de prévoir la possibilité de donner suite à des demandes lors de remise en état périodique d'améliorations foncières tels que chemins.

Réponse du Gouvernement:

Remarques préliminaires

Les Chambres fédérales et le Conseil fédéral ont introduit, dans le cadre de PA 2007, une nouvelle mesure pouvant bénéficier de subventions fédérales d'améliorations foncières: la remise en état périodique d'ouvrages d'améliorations foncières (ci-après REP). Les nouvelles dispositions correspondantes de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr) et de l'ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles (OAS) sont entrées en vigueur le 1er janvier 2004.

Malgré cette nouvelle mesure et vu les pressions exercées de toutes parts sur les enveloppes financières du budget fédéral en relation avec la politique agricole, la Confédération n'a pas pu envisager d'augmenter notablement à court ou à moyen terme la rubrique d'investissement correspondante de l'Office fédéral de l'agriculture (ci-après OFAG), soit environ 90 à 100 millions de francs annuellement, dont 4 millions de francs pour le Canton du Jura. A noter que cette rubrique concerne tous les types de projets soutenus à l'aide de subventions fédérales au titre d'améliorations structurelles: remaniements parcellaires, chemins ruraux et d'accès de ferme, alimentation en eau et en électricité, assainissements agricoles et constructions rurales. Chaque canton possède une certaine marge de manœuvre dans la gestion et l'affectation des moyens mis à disposition par la Confédération en fonction de ses propres priorités.

Toutefois, pour déclencher une subvention fédérale, le Canton doit également verser une subvention cantonale minimale correspondant à sa capacité financière, soit 70%

de la subvention fédérale pour le canton du Jura. Cette condition est également valable pour les mesures REP. Dans la planification financière des investissements de l'Etat 2004-2007, un montant de 3,4 millions de francs de subventions cantonales par an est affecté à des projets d'améliorations foncières et de constructions rurales déjà connus, ce qui permettra d'utiliser le plus judicieusement possible les moyens fédéraux précités.

Les objets et le genre d'intervention technique concernés par cette nouvelle mesure REP sont énumérés à l'article 15a de l'OAS. Suite à une première analyse, les besoins dans ce domaine dans le Canton se situent surtout dans les communes qui ont réalisé des remaniements parcellaires dans les années 1960 à 1990. Suivant les cas, certains travaux importants deviennent urgents, tels le renouvellement des couches d'usure des chemins goudronnés et gravelés. Les montants que les communes devront investir à cet effet ces prochaines années peuvent être évalués à plusieurs millions de francs.

Réponse à la question posée:

Récemment, l'OFAG a informé les cantons que des moyens supplémentaires importants ne seraient pas mis à disposition des cantons pour la nouvelle mesure REP et qu'il leur appartenait de définir les priorités dans l'utilisation des moyens fédéraux mis à disposition. L'OFAG a également précisé que les cantons devaient aussi octroyer la prestation financière cantonale minimale prévue par la loi pour pouvoir obtenir des subventions fédérales en faveur de la mesure REP.

Vu ce qui précède, le Gouvernement apprécie la situation de la façon suivante:

1. L'état des finances cantonales ne permet pas actuellement une mise en application généralisée de cette nouvelle mesure introduite par la Confédération.
2. Vu le retard en investissements dans le domaine des infrastructures rurales dans le canton du Jura, la priorité des aides financières de l'Etat, dans le domaine des améliorations structurelles, devra être donnée à des investissements conformément à la planification financière (remaniements parcellaires, améliorations foncières simplifiées, aménagements d'accès de fermes, alimentation en eau, constructions rurales).
3. Exceptionnellement, il serait possible d'appliquer la nouvelle mesure fédérale REP dans certains cas, mais pour autant que l'intervention se situe dans un projet plus large, en cours ou projeté (remaniement parcellaire ou amélioration foncière simplifiée), ou que la solution technique soit moins coûteuse qu'une solution traditionnelle.
4. La remise en état périodique d'ouvrages d'améliorations foncières, comme d'ailleurs l'entretien courant, continuera d'être assumée par les propriétaires desdits ouvrages. Il leur appartient de définir et de mettre en place une structure permettant d'en assurer le financement (par exemple, suite à des remaniements parcellaires, les communes peuvent reporter une partie des charges d'entretien sur les propriétaires fonciers conformément à la loi).
5. Le fait que le Canton n'applique pas la nouvelle mesure fédérale ne sera, en aucun cas, un motif valable pour un propriétaire d'ouvrage, ayant été mis au bénéfice de subventions d'améliorations foncières cantonales et fédérales, de différer dans le temps les travaux nécessaires d'entretien courant et de remise en état périodique.

6. Il sera procédé à un nouvel examen de cette question lors de l'élaboration de la planification financière des investissements de l'Etat 2008-2011.

M. Frédéric Juillerat (UDC): Monsieur le député Roland Koller est satisfait.

7. Interpellation no 660
Initiative «Un seul Jura»: une main tendue
Michel Jobin (PCSI)

(Renvoyée à la session de septembre.)

8. Interpellation no 661
Autorisations de construire et études d'impact pour porcheries
Lucienne Merguin Rossé (PS)

Dans une question écrite (no 1815), l'auteure interpelle le Gouvernement jurassien au sujet de porcheries qui n'ont pas reçu de permis de construire ou qui n'ont pas effectué les études d'impact nécessaires. Dans sa réponse, le Gouvernement déclare poursuivre son enquête auprès des communes où se situent les exploitations qui ne sont pas au bénéfice d'une autorisation délivrée par le Canton pour savoir dans quelle zone d'affectation elles se situent et si elles sont au bénéfice d'un permis de construire octroyé par la commune.

Nous demandons au Gouvernement de nous dire quelles sont les démarches qui ont été entreprises à ce jour afin de régulariser la situation. Il en va de la qualité de vie des autres citoyens, de leurs droits démocratiques à intervenir en cas de nuisances et de l'égalité de traitement entre tous les citoyens qui doivent respecter les législations.

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS): L'application de la législation n'est pas chose aisée. Mais plus on va de l'avant dans ce Canton et plus on entre dans l'ère du Far-West où chacun fait ce qui lui plaît, sans véritablement prendre en compte les nuisances qu'il peut occasionner de par son comportement! Bien sûr, l'ère Pierre Kohler n'a pas aidé puisque son message était «faites, vous demanderez peut-être le permis plus tard»!

Difficile donc de faire changer les choses mais il faut reconnaître qu'il n'y a pas de volonté de faire une bonne fois un exemple de ce que pourrait être l'application de la législation. L'administration s'enfonce dans des dossiers qu'elle ne maîtrise plus. C'est alors que les frustrations des uns et des autres apparaissent. Les mécontentements sont quotidiens et telle partialité conduit au sentiment général qu'il y a une inégalité de traitement entre citoyens.

J'ai souhaité prendre un exemple assez frappant avec les porcheries non autorisées car ce sont avant tout des projets à fortes nuisances. Ayant reçu plusieurs appels de citoyens se plaignant que des voisins, exploitants agricoles, étaient passés de moins de dix porcs à plusieurs dizaines, sans permis, j'ai essayé de comprendre la situation. En comparant les porcheries avec les permis octroyés pour de tels projets, de 1998 à 2003, il est apparu que, sur 126 exploitations ayant plus de dix porcs, seules 25 ont reçu un permis. Il faut

donc bien admettre que certains exploitants n'ont pas respecté les exigences légales ou sont-ce les communes qui ont délivré, avec incompétence, des petits permis ou sont-ce les communes qui n'osent pas et qui ferment les yeux parce qu'il s'agit d'une personne proche? Plusieurs grandes aires de production, dépassant 500 porcs à l'engrais, sont aussi concernées. Dans ce cas, une étude d'impact devait être menée, ce qui n'a pas été le cas.

Mesdames et Messieurs, nous sommes en face d'une question fondamentale avec cet exemple: quelle qualité de vie dans ce Canton?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement et de l'Équipement: Madame la Députée, votre intervention me paraît bien pessimiste. Je crois que la qualité de vie dans le canton du Jura est reconnue à l'intérieur et à l'extérieur du Canton et le Gouvernement jurassien a exprimé plusieurs fois sa volonté de maintenir, voire d'améliorer, cette qualité de vie en essayant de renforcer son attractivité.

Le Gouvernement jurassien a bien la volonté de faire respecter la législation. En ce qui concerne l'administration, je dois relever qu'elle fait également son travail et je ne peux ici que renouveler ma confiance aux fonctionnaires qui œuvrent dans mon département et qui traitent les multiples dossiers qui sont toujours extrêmement délicats.

En ce qui concerne les porcheries, à la suite de la réponse à la question écrite que vous aviez déposée, Madame la Députée, le Service de l'aménagement du territoire a lancé une enquête auprès des communes concernées. Effectivement, en comparant la liste des détenteurs de porcs avec les permis de construire octroyés, les cas dont la situation devra être examinée ont été identifiés.

L'intervention auprès des communes se fera dès la mi-juin; le délai de réponse sera fixé à fin août de cette année. Les démarches administratives pour régulariser les éventuelles situations contraires au droit seront lancées en septembre 2004 et, au besoin, seront étalées jusqu'à la fin de cette année.

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS): Je suis satisfaite.

Le président: A ce point de l'ordre du jour, j'aimerais rappeler à ceux qui souhaitent intervenir dans le débat sur les comptes de l'Etat qu'ils prennent la peine de s'inscrire auprès de l'huissier afin que le débat soit le mieux organisé possible.

21. Interpellation no 657 (réponse)

Quand l'autorité de surveillance n'applique pas la loi Emilie Schindelholz (CS-POP)

M. Claude Hêche, ministre: Excusez-moi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, un petit moment d'égarement: je ne me souvenais plus si l'interpellatrice avait déjà défendu son dossier! (*Rires*). J'aimerais préalablement rappeler brièvement quelques éléments relatifs au régime en vigueur.

Ainsi, au sens de l'article 20, alinéa 1, de la loi sur le commerce, l'artisanat et l'industrie, les communes sont autorisées à régler de façon générale et obligatoire la fermeture des magasins et du commerce de détail, des kiosques, des dépôts de marchandises, des salons de coiffure ou les

heures de vente pour les expositions, les soirées publicitaires avec vente de marchandises et prises de commandes. Les prescriptions fédérales en matière de législation sur le travail demeurent bien sûr réservées.

L'article 21, alinéa 1, de ladite loi prévoit que les communes réglementent la vente en soirée dans le cadre de leur règlement sur la fermeture des magasins ou des réglementations déclarées obligatoires. Elles peuvent l'autoriser, pour une durée générale ou limitée, au plus deux jours par semaine. L'alinéa 2 stipule qu'il y a vente en soirée lorsque les magasins restent ouverts, à l'exception des salons de coiffure et des kiosques, après 19 heures jusqu'à 21.30 heures au plus tard.

Sur le fond, le Gouvernement tient à souligner que la question des ouvertures nocturnes des magasins et des commerces de détail fait actuellement l'objet d'un débat tant au niveau national que dans plusieurs cantons. Dans le Jura également, la question des ouvertures nocturnes est récurrente dans plusieurs communes.

Dans ce contexte, le Parlement, en accord avec la proposition du Gouvernement, avait accepté de transformer en postulat la motion déposée par Monsieur le député André Burri visant à unifier, au niveau cantonal, les heures d'ouverture des commerces. Dans cette perspective, le projet de révision de la loi sur l'industrie prévoit notamment de soumettre à consultation auprès de toutes les parties concernées une proposition d'unification des heures d'ouverture à l'échelle cantonale.

Au vu de la situation actuelle dans plusieurs communes comme de l'importance reconnue à la question, le Gouvernement entend ouvrir la consultation dans le courant du deuxième semestre de cette année. Cette consultation devrait permettre d'évaluer globalement l'opportunité d'unifier l'ouverture des magasins au niveau cantonal, en prenant bien sûr aussi en considération les conditions liées au bon fonctionnement des établissements et tout naturellement aux conditions de travail.

Le Gouvernement est par conséquent d'avis qu'il n'est pas opportun que l'Etat entreprenne aujourd'hui une démarche auprès des communes qui, le cas échéant, n'auraient pas formellement adopté un règlement sur la fermeture des magasins, considérant que la démarche que je viens d'indiquer interviendra par le département concerné dans les plus brefs délais, c'est-à-dire dans le deuxième semestre de cette année.

Mme Emilie Schindelholz (CS-POP): Je ne suis pas satisfaite et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

Mme Emilie Schindelholz (CS-POP): Comme le laissent présager les premières paroles du ministre, il a apparemment peu porté attention au développement que j'ai fait à cette tribune lors de la dernière séance de ce Parlement où j'indiquais que l'excuse de l'étude provoquée par un postulat nous paraît vraiment de peu d'importance, vraiment minime. C'est bien la première fois qu'on donne autant d'impact à un postulat. Tant mieux dans un sens pour une fois que les choses prennent de l'importance et vont rapidement mais vous ne pouvez pas dire que, sous prétexte qu'une étude est en cours, la loi ne doit pas être appliquée. Je trouve que cette situation – j'ai déjà eu l'occasion de le dire plusieurs fois et je ne vais pas me répéter – est inadmissible!

Un gouvernement doit faire aussi en sorte que ses services mettent la loi en pratique et puis, là, vous êtes en train de dire que, finalement, «bof, la loi, on verra» !

9. Modification de la Constitution de la République et Canton du Jura (article 26, transfert des charges de la santé) (deuxième lecture)

Constitution
de la République et Canton du Jura

Le Parlement de la République et Canton du Jura

arrête:

I.

La Constitution de la République et Canton du Jura du 20 mars 1977 (RSJU 101) est modifiée comme il suit:

Article 26, alinéas 2 (nouvelle teneur)
Il pourvoit à leur entretien.

Article 26, alinéa 3

Majorité de la commission et Gouvernement:

(Pas de modification de l'alinéa 3 actuel.)

Minorité de la commission:

Il peut en confier la gestion à un établissement de droit public.

Article 12 des dispositions finales et transitoires (nouveau)
Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

II.

La présente modification est soumise au référendum obligatoire.

M. Jérôme Oeuvray (PDC), président de la commission spéciale «Répartition des tâches»: En vue de la deuxième lecture de l'article 26 de la Constitution, la commission parlementaire spéciale «Répartition des tâches», au nom de laquelle je m'exprime, s'est réunie à trois reprises. Nous travaillons donc sur le texte «Commission du 9 juin 2004». Après confirmation de la position parlementaire du 19 mai dernier, la votation populaire prévue le 26 septembre prochain pourra être envisagée.

Lors du débat de première lecture, le Parlement avait retenu à l'article 26, alinéa 2, la proposition de la majorité de la commission inscrivait, pour rappel, le transfert intégral des coûts publics de la santé des communes à l'Etat. La proposition de première lecture du groupe radical est maintenue en ce qui concerne la forme potestative à l'article 26, alinéa 3. Comme ce débat portant sur cette forme potestative n'a pas lieu d'être ici, même s'il pourrait être intéressant, le Gouvernement et la majorité de la commission vous proposent d'ores et déjà de ne pas accepter la proposition radicale et de maintenir le texte constitutionnel actuel.

En ce qui concerne le transfert intégral des charges de la santé, investissements EMS compris, indiqué à l'article 26, alinéa 2, tant la minorité de l'époque que le Gouvernement se sont ralliés à la proposition retenue. Nous nous trouvons donc pour cet alinéa 2 en face d'une seule position, unanimement défendue par la commission.

Je me réjouis de l'esprit d'ouverture qui a prévalu pour le traitement entre les deux lectures et je le salue. Il est de bonne augure pour le passage populaire. Il permet surtout un désenchevêtrement complet d'un des trois grands piliers liant l'Etat et les communes. Le souci partagé du Parlement de clarifier et de simplifier les relations entre les institutions formant le Canton y trouve son compte. Le principe du «financier commandeur» pourra s'appliquer encore plus directement dans cet imposant secteur d'activités qu'est la santé publique, ceci sans pour autant alourdir trop les finances cantonales puisque les projections présentent des coûts annuels de ces investissements EMS de l'ordre de 1,5 millions de francs pour les prochaines années.

En acceptant le nouvel article 26, le Parlement démontrera sa volonté de voir pour les 83 communes de nouvelles relations s'établir entre elles. Celles-ci doivent permettre de corriger les effets négatifs de certains comportements stratégiques, je dirais même plutôt opportunistes. Ces communes font parfois supporter en forte partie leurs coûts d'investissements par d'autres de leurs collègues. Il est reconnu, par les communes elles-mêmes, que cette situation a assez duré. L'Etat reprendra intégralement les coûts de la santé. Pour financer ces nouvelles charges, on peut estimer qu'il devra augmenter sa quotité de 52 à 54 centièmes. Ceci se fera de manière égalitaire entre tous les contribuables jurassiens, quelle que soit leur commune de domiciliation. Les localités pourront baisser leur quotité dans la même proportion, toutes choses étant égales par ailleurs, puisqu'elles n'auront plus à payer ces coûts de la santé.

Du côté des communes, les nouvelles règles sont claires et précises. Quatre facteurs interviendront pour la fixation de leur nouvelle quotité. Le premier de ces facteurs se basera sur la diminution de leurs charges liées puisque l'Etat reprend la santé. Le deuxième critère portera sur les effets de la nouvelle péréquation horizontale entre les 83 communes. Pour l'ensemble de celles-ci, l'opération est supportable grâce à ce transfert de charges. Certaines verront une baisse plus forte que la moyenne, d'autres d'une moins grande envergure. Le troisième élément pour la fixation de la quotité est lié aux diminutions de rentrées d'impôts engendrées par la baisse de 5% en moyenne de la modification de la loi fiscale passée devant le peuple le 16 mai dernier. Enfin, un quatrième critère entre en ligne de compte: certaines communes sont dans une situation financière qui leur permettrait ou leur demanderait, quoiqu'il arrive, même sans modification de la loi fiscale, même sans nouvelle péréquation horizontale et même sans ce transfert de charges, de baisser ou d'augmenter leur quotité dès 2005.

Comme nous l'avons indiqué, nous demandons que l'opération soit fiscalement neutre pour l'ensemble des contribuables jurassiens. Il ne doit pas être perçu plus d'impôts dès 2005 dans le Canton, tant au niveau cantonal que communal, par rapport au transfert de charges et à cette nouvelle péréquation. Pour y parvenir, nous attendons un engagement ferme des communes. Dans un courrier faisant suite à notre dernière séance plénière et contresigné par tous les membres et remplaçants de la commission envoyé aux 83 communes, nous rappelons cette ferme volonté. Nous y demandons aussi une réunion qui se tiendra le 20 août prochain afin de

confirmer cet appui communal à la lumière de données chiffrées actualisées. Je remercie par avance les autorités locales d'avoir fait bon accueil à nos démarches, qui ne sont pourtant pas usuelles. Grâce à ces dernières, la population jurassienne pourra s'exprimer le 26 septembre en toute connaissance de cause. Elle le pourra d'autant mieux que l'arrêté budgétaire portant la nouvelle quotité cantonale sera en préparation, voire connu. Je suis aussi confiant que, du côté de l'Etat, on n'utilisera pas cette modification pour fixer une quotité permettant d'engranger des recettes fiscales supérieures à la seule reprise des charges de la santé. Nous y serons particulièrement attentifs.

Il est beaucoup question de confiance dans ce dossier. Il est nécessaire qu'elle existe, tant au niveau de l'Etat que des communes et des contribuables. Pour ma part, elle est acquise. Comme je ne le ferai pas tout à l'heure, nous remercions encore une fois l'engagement de MM. Jean-Louis Sangsue, chef du Service des communes, Jean-Christophe Kübler, chef du Service juridique, Daniel Rüegg et Pierre Bersier, respectivement chef et économiste à la Trésorerie générale, ainsi que Monsieur le ministre Claude Hêche en charge du dossier. Je le répète, nos travaux, et nos travaux parlementaires en général, ne sauraient se dérouler dans d'aussi bonnes conditions sans le soutien de Monsieur Jean-Claude Montavon, Secrétaire d'Etat, et son assistante, Mme Nicole Roth.

L'exercice qui est actuellement traité par notre Parlement refondra fondamentalement la situation des 83 communes et celle de l'Etat. La commission, unanime, appuie le Gouvernement dans son objectif de reprise de charges. Les communes se sont prononcées extrêmement favorablement sur tous les principes lors de la procédure de consultation. Le transfert est nécessaire car nous désirons une clarification des calculs péréquatifs entre les 83 communes afin de corriger les inégalités induites par le système actuel. Les nouvelles relations «Etat-communes» et entre les communes sont de nature à dynamiser le Canton. Ce projet ambitieux est à la portée des Jurassiennes et des Jurassiens. Il est à même de redonner un souffle positif à nos contrées, en faveur de l'Etat, des communes et des contribuables jurassiens.

Au nom des groupes représentés à la commission qui m'ont demandé unanimement de m'exprimer ici en leur nom dans ce rapport d'entrée en matière, honneur et confiance qui me touchent réellement, je vous propose d'accepter cette entrée en matière pour la deuxième lecture.

Le président: Je joins mon geste au vôtre lorsque vous lancez des fleurs à Nicole Roth et à Jean-Claude Montavon mais je me demande si nous n'aurons point, prochainement, à parler de leur salaire! D'augmentation naturellement!

M. Pierre Lovis (PLR): Comme lors de la première lecture, la commission spéciale «Répartition des tâches», qui a débattu cet objet d'importance, soutient unanimement la proposition de transfert. Le groupe libéral-radical en fera donc de même.

Malgré les inquiétudes liées au fait que certaines communes pourraient ne pas jouer le jeu en ne répercutant pas l'augmentation de la quotité cantonale sur leurs propres quotités en abaissant ces dernières dans la même proportion et en réalisant ainsi une opération blanche, la confiance accordée à l'ensemble de nos communes a prévalu au sein de notre groupe parlementaire, moyennant bon nombre de discussions avec nos élus communaux. En agissant ainsi,

l'opération du transfert des charges de la santé devra être neutre pour le contribuable jurassien, élément essentiel dans l'optique de la votation populaire prévue pour le 26 septembre prochain.

Dans cette opération, la majorité des communes aura la marge de manœuvre nécessaire pour prendre l'engagement de s'adapter à cette nouvelle situation. Il est cependant honnête de rappeler que certaines communes ne pourront pas compenser complètement parce que d'autres composantes influenceront leur situation financière, situation propre à chaque collectivité en fonction de ses engagements et de sa gestion.

Il y a lieu de relever que les charges de la santé ne sont qu'un chapitre d'un vaste dossier. Le projet de nouvelle péréquation financière bousculera la donne d'un certain nombre de communes et cela est difficilement possible de dire actuellement dans quel sens, d'autant plus qu'au début de l'an prochain entrera en vigueur la baisse d'impôt votée par les Jurassiens le 16 mai dernier.

Malgré ce qui précède, ce projet de transfert des charges de la santé des communes à l'Etat, souhaité par les communes, devrait être favorable à tout le monde et plus particulièrement aux communes, dans le sens où ces dernières ne devront plus supporter la progression des charges de la santé, une progression qui, ces dernières années, a atteint 10% par année. Donc, à moyen et à long terme, les communes seront gagnantes.

Notre groupe est convaincu que ce transfert des charges permet un désenchevêtrement des relations verticales entre les communes et l'Etat. Il est aussi d'avis que l'inégalité qui prévaut par la péréquation horizontale actuelle sera corrigée par le nouveau système.

Etant donné que le Gouvernement s'est rallié à la proposition de la commission ad hoc et parce que ces principes ont été largement appuyés par les communes lors de la procédure de consultation, le groupe libéral-radical soutiendra ce transfert des charges tel que présenté. Il sera attentif aux résultats des discussions résultant des invitations faites par l'Etat aux communes.

M. Vincent Gigandet (PDC): Lors de la première lecture, j'ai exprimé mon inquiétude de voir les communes ne pas répercuter la baisse de quotité que l'Etat devra, lui, assumer en raison du transfert des charges de la santé. Pour lever cette crainte, partagée d'ailleurs par d'autres députés, j'ai lancé un appel aux maires, aux conseillers communaux afin qu'ils manifestent clairement leur intention formelle de reporter cette baisse de quotité dans leur budget et, ce, dès 2005.

Notre ami et président de la commission spéciale, Jérôme Oeuvery, comprenant ces craintes, nous a dit alors vouloir reprendre cet appel et nous faire part des réponses ou, à tout le moins, des débuts de réponses de la part des communes en vue de la deuxième lecture. Or, nous sommes aujourd'hui à la deuxième lecture et aucune réponse ne nous est fournie! Et pour cause! La commission a bien écrit aux communes mais en leur demandant une réponse non pas pour ce mois mais en vue de la votation populaire de septembre prochain! C'est dire que nous en sommes exactement au même point que le 19 mai dernier. C'est dire aussi que les inquiétudes demeurent.

En première lecture, je m'étais abstenu lors du vote d'entrée en matière voulant croire aux propos qui se voulaient rassurants et à la bonne volonté supposée des communes. Aujourd'hui, dès lors qu'aucun élément tangible n'est apparu,

qu'aucune réponse de commune ne nous est parvenue, je me vois contraint de refuser l'entrée en matière et vous invite à en faire de même.

Les réponses que nous attendions auraient pu nous faire changer d'opinion et pallier les faibles arguments développés plaçant en faveur du transfert des charges de la santé. Mais, hélas, il n'en est rien et ces arguments demeurent véritablement peu convaincants.

Tout d'abord, on nous a dit que les communes étaient favorables au transfert des charges de la santé à l'Etat! La belle affaire! Qui n'y serait pas favorable, sachant par ailleurs que ces coûts n'iront qu'en augmentant dans les années à venir? Soit dit en passant, avec cette opération, les communes réaliseront manifestement, si je puis dire, l'économie du siècle! A contrario, pour l'Etat, c'est l'inverse qui se produira.

On nous a dit aussi qu'elles y étaient favorables et qu'elles acceptaient un ajustement de leur quotité parce que la question leur avait été posée lors de la procédure de consultation. Or, si on leur a bien posé la question «Etes-vous favorable au transfert des charges de la santé à l'Etat?», on ne leur a pas posé la question – et on s'est bien gardé de le faire – «Etes-vous favorable au transfert des charges de la santé à l'Etat et acceptez-vous une diminution correspondante de votre quotité d'impôt?».

Malgré cela, tant Monsieur le Ministre Claude Hêche que notre collègue député-maire Pierre-Alain Fridez se sont voulus rassurants et nous ont dit que les communes avaient bel et bien l'intention de diminuer leur quotité, tout en précisant que, dans certains cas, cette diminution pourraient n'être que partielle, voire nulle, compte tenu de leur situation financière déjà précaire, mais que dans l'ensemble, dans leur grande majorité, les communes allaient néanmoins jouer le jeu!

Mais comment les croire alors qu'ils tiennent un double langage! A cette même tribune, Monsieur le Ministre nous a dit que, selon les communes, le transfert des charges de la santé constituait «un des éléments importants permettant d'entrevoir le rétablissement de l'équilibre financier des communes à moyen terme». Notre collègue député-maire Pierre-Alain Fridez, quant à lui, a parlé «d'une grande bouffée d'oxygène»!

En clair, si ce transfert constitue pour les communes un moyen de rétablir leur équilibre budgétaire et/ou une grande bouffée d'oxygène, cela signifie qu'elles n'entendent pas répercuter cette diminution de charges sur leur quotité.

On nous a dit, au nom du «qui commande paie et qui paie commande» que ce transfert de charges étaient justifié puisque les communes n'ont pratiquement plus aucun mot à dire en la matière et ne font que passer à la caisse. Mais alors, au nom de cet argument, pourquoi n'a-t-on pas intégré également les mesures en faveur des demandeurs d'emplois, l'action sociale ou encore l'enseignement, qui sont des domaines où les communes n'ont, de fait, aujourd'hui, pratiquement plus aucune latitude? Cet argument ne tient donc pas la route.

Pour lever nos craintes enfin, on nous a également rappelé la cautele et la responsabilité des législatifs communaux qui auront à se prononcer sur leur budget, informés qu'ils seront par les services de l'Etat de la quotité à devoir, si possible, appliquer. Si vous me permettez, quelle candeur dans cet argument! Sans parler des aspects liés à la sensibilité politique et partisane des exécutifs communaux, comment peut-on imaginer que le citoyen-électeur pourra s'y retrouver et

avoir une vision claire dans sa commune qui devrait simultanément (et pour prendre un cas tout à fait fictif):

- en raison du transfert des charges de la santé voir la quotité communale, diminuer par exemple de quatre dixième;
- en raison de la nouvelle péréquation financière, voire une diminution d'un dixième mais, compte tenu de charges supplémentaires, être contrainte de compenser ce dixième de quotité;
- ceci, tout en intégrant la baisse fiscale acceptée par le peuple le 16 mai dernier?

La dissociation de chacun de ces éléments, pratiquement, ne sera pas possible et le citoyen n'aura d'autre choix que d'accepter ce que l'exécutif communal aura bien voulu lui proposer. On risque fort, dans ces conditions, d'assister à une hausse de la fiscalité alors que le peuple vient de manifester sa volonté de la réduire.

Enfin, avec ce transfert, les collectivités communales n'auront plus aucune sensibilisation aux coûts de la santé. Elles en seront complètement déconnectées, laissant la responsabilité reposer sur les seules épaules de l'Etat. Alors que, justement, ce problème de santé est, de mon point de vue, l'affaire de tous.

En conclusion, je vous invite donc à refuser l'entrée en matière tout en précisant que ce refus ne remet nullement en cause la nécessité et le bien-fondé de la nouvelle péréquation financière.

M. Pierre-Alain Fridez (PS): C'est certainement un terme un peu médical quand j'ai parlé de «bouffée d'oxygène». C'est clair qu'à moyen ou long terme, Monsieur le député Gigandet, les communes vont être gagnantes dans l'opération.

C'est vrai que, quand on étudie ce dossier par rapport à sa propre commune – et Monsieur Gigandet a très habilement utilisé la complexité du dossier – les gens s'y perdent parce qu'effectivement, quand on regarde commune par commune, il y a une situation particulière: il y a une certaine quotité dans sa commune, il y a effectivement un état d'endettement et puis, quand on regarde la complexité du dossier, on doit s'y retrouver. Effectivement, il y a une baisse d'impôt décidée en mai dernier, il y a le transfert des charges de la santé (qu'est-ce qu'il va en advenir dans sa commune), il y a une suppression du système de la capacité économique et financière dans la nouvelle péréquation (avec un changement basé uniquement sur le nombre d'habitants), on a un nouveau système de distribution d'une partie des impôts des frontaliers (qui, maintenant, est distribuée en fait à l'ensemble des communes sur la base de la population et après ce sera en fait sur la base de critères un peu plus précis, mieux ciblés), on a une péréquation régionale (en Ajoie, à Delémont, sur la base des communes-centres), on a un nouveau système d'indice des ressources (certaines communes vont toucher, d'autres devront payer) et puis, effectivement, il y a une situation communale particulière avec une certaine quotité. Pour certaines communes, la quotité maintenant déjà est trop basse et elle devra de toute façon être augmentée.

Notre question est de savoir à combien se fera le transfert: à cinq dixièmes, six dixièmes, cinq dixièmes et demi. Tout cela, ce sont des points d'interrogation et, fort habilement, Monsieur Gigandet, vous mettez le doigt là dessus parce qu'il est vrai qu'il y a des inconnues.

Quand, lors du dernier Parlement, vous avez demandé à la commission de contacter l'ensemble des maires et de leur demander des engagements sur l'honneur, formels, par rapport à cette situation, c'est vrai qu'on en a tenu compte dans la commission. On a réfléchi et on s'est bien rendu compte du fait que, comme je l'ai fait immédiatement au dernier Parlement, c'est une décision personnelle d'un maire d'apporter la caution que vous demandez mais, en fait, ce n'est pas le maire qui décide, c'est d'abord un conseil communal et puis ensuite c'est l'assemblée communale qui prendra les décisions. Et nous attendons les chiffres aussi de M. Sangsue et de ses collègues qui vont, en fonction des impôts 2003, nous donner un éclairage un peu plus particulier sur ce qui va nous arriver.

Ce qui est clair, Monsieur Gigandet et Mesdames et Messieurs les Députés – et vous n'avez pas remis en question le système de péréquation que nous allons discuter après qui est déjà en soi responsable de beaucoup de changements pour nos communes – c'est qu'en l'occurrence l'histoire de la santé, c'est maintenant qu'il faut prendre le train.

En 2001, les communes se sont partagé 29,4 millions, 35,3 millions en 2002, 37,8 millions en 2003, 39,6 millions d'après le budget en 2004, soit une progression de près de 10% par année. A l'avenir, cela va baisser – en tout cas je l'espère très clairement – et cela pourrait être de l'ordre de 5%. C'est vrai qu'il y a eu la réforme hospitalière qui ne va pas empêcher la progression mais qui va en tout cas casser la progression. Pourquoi est-ce qu'au niveau de la santé cela va continuer à augmenter? Parce qu'il y a des conditions salariales, la convention collective notamment et il y a de plus en plus de frais dans la gestion hospitalière, avec le matériel à usage unique par exemple.

Mais l'ensemble des coûts de la santé, ce n'est pas que l'hôpital. Ce sont d'autres choses. Ce sont par exemple les EMS. Nous assistons à un vieillissement de la population et il faudra plus d'argent pour la santé. Nous avons décidé aussi – et je pense que cela va être confirmé tout à l'heure – que nous transférerons à l'Etat l'ensemble des investissements des EMS. Il y a aussi les soins à domicile qui coûtent toujours plus cher, une extension de l'Ecole de soins infirmiers, les hospitalisations extérieures. Tout cela représente des coûts évidents qui font que la santé va continuer à coûter toujours plus cher. Peut-être de l'ordre de 5%.

Ce qui est clair, c'est que, chaque année, le rôle d'impôt des communes augmente d'environ 2%. Nous espérons pour l'instant faire une opération blanche en déchargeant les communes de ces charges de la santé mais, année après année, l'ensemble des communes va y gagner 1, 2 ou peut-être 3 millions par année. Il est clair qu'on peut être favorable à soutenir l'Etat et se dire qu'on va causer à l'Etat plus de charges mais l'Etat aura aussi d'autres revenus supplémentaires, notamment dans le cadre de la péréquation fédérale.

Les communes ont besoin de ce bol d'air. Les coûts de la santé sont, année après année, des charges toujours plus importantes et l'ensemble des communes – la grande majorité on va dire – lors de la consultation (ici même en novembre dernier) s'est exprimée en faveur de ce transfert des charges. Donc, ne ratons pas le train, c'est maintenant qu'il faut le faire.

L'ensemble du dossier apporte pour l'instant une certaine confusion mais celle-ci va se lever très facilement.

Dans le cadre de la commission, nous avons eu une réflexion financière qui démontre que la grande majorité des communes pourront sans problème supporter cette modifica-

tion. Certaines seront effectivement soumises à quelques difficultés mais c'est déjà maintenant leur situation. J'en appelle donc le Parlement à soutenir la position de la commission.

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: Il n'est pas exact de présenter le transfert des charges de la santé comme pouvant entraîner une augmentation de la pression fiscale dans le Canton. Le risque que Monsieur Gigandet notamment y voit est que la hausse fiscale cantonale qui en découlera ne soit pas compensée par toutes les communes qui devraient logiquement baisser leur fiscalité dans une même proportion. Si l'on s'intéresse uniquement au transfert des charges de la santé, il faut se rendre compte que ce principe de vases communicants fiscaux n'est de toute manière pas automatique pour l'ensemble des communes. La plupart, effectivement – et Pierre-Alain Fridez de même que Jérôme Oeuvery l'ont dit tout à l'heure – pourront compenser exactement la hausse de la quotité. D'autres, peu nombreuses, ne pourront pas compenser l'intégralité de la hausse cantonale. Ceci est essentiellement dû au fait que les critères qui prévalent à la nouvelle péréquation financière ne seront plus les mêmes, d'où ce décalage pour quelques communes, sans parler de leur situation financière particulière. Mais, pour la grande majorité des contribuables jurassiens, et globalement sur l'ensemble du territoire, l'opération devrait être blanche.

Voilà pour ce qui est de ce dossier spécifiquement. Mais une commune, lorsqu'elle établit son budget, tient compte de plusieurs paramètres. Celui du transfert des charges en sera un nouveau; la loi fiscale également. De même, et depuis longtemps, sa participation aux charges de l'enseignement et de l'action sociale par exemple influence également son budget, domaines dans lesquels les communes ont des compétences réelles contrairement à ce que vous prétendez, Monsieur Gigandet. Les modifications de son assiette fiscale par l'arrivée ou le départ de contribuables durant l'année écoulée sont encore des éléments qui déterminent le visage que prendra le budget communal.

On ne peut donc pas prétendre que le transfert des charges de la santé seul est de nature à modifier les conditions des contribuables jurassiens. Si l'on faisait ce raisonnement, cela signifierait aussi que l'on ne s'intéresse qu'aux budgets communaux de 2005. Les déficits cumulés des années précédentes et les prévisions budgétaires pour les années à venir sont autant de critères qui définiront la politique financière et fiscale que devra mener chaque commune. Le surendettement de certaines aurait inmanquablement impliqué de toute manière qu'elles revoient leur quotité. Pour les autres, même si 2005 peut s'annoncer difficile, le fait qu'elles ne subiront plus la répercussion des augmentations des coûts de la santé doit les amener à appréhender leur situation financière à terme. Et l'on ne tient pas compte de l'évolution des rentrées fiscales que l'on espère favorable.

Ce serait une erreur de s'opposer à l'ensemble du dossier sur la seule base que quelques contribuables dans le Jura pourraient voir leur charge fiscale augmenter. Ce dossier, réclamé depuis des années par les communes, élaboré avec leur collaboration active, contient des éléments essentiels tels que la politique de fusion des communes – autre aspect de nature à améliorer à terme la situation financière des collectivités locales – ou la mise en place d'une nouvelle péréquation plus juste, ne favorisant pas les communes qui s'endettent artificiellement afin d'être bénéficiaires au décompte final de la péréquation actuelle.

Pour terminer, nous ferions preuve d'un manque de respect à l'égard des citoyens qui, après avoir voulu une baisse d'impôts dans notre Canton, n'accepteront pas aisément que cette baisse soit limitée par des décisions communales injustifiées. La nouvelle donne qu'est la loi fiscale, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2005, fait que les autorités locales qui entendraient améliorer leurs rentrées en ne répercutant pas la totalité de la baisse de la quotité devront, c'est certain, trouver des arguments particulièrement convaincants vis-à-vis de leur électorat pour y parvenir.

Je vous signale cette information: le Service des communes informera le législatif de chaque commune sur la répercussion que l'autorité communale doit apporter à sa quotité suite à ce transfert de charges. Je crois que c'est une information qui sera importante.

L'approbation de la globalité de la nouvelle répartition des tâches est une nécessité. Et la concordance de l'introduction de ce dossier avec la nouvelle loi d'impôt ne doit pas être un prétexte pour bloquer l'ensemble de la dynamique.

M. Philippe Rottet (UDC): L'initiative qui a été prise récemment par la commission spéciale d'inviter les maires n'est en soi pas une mauvaise chose mais je dirais qu'elle a quelques bémols.

Dans un premier temps, on aurait pu s'attendre à ce que cette séance ait eu lieu entre les deux lectures. C'est un peu, je dirais, moutarde après dîner!

Dans un deuxième temps, il faut quand même savoir – tout le monde le sait – que cette année est une année électorale, qu'il y aura un certain nombre de maires qui ne se représenteront pas. Est-ce que ces maires pourront parler au nom de leur conseil communal sachant qu'ils ne seront plus présents le 1er janvier 2005?

Et puis, dans un troisième temps, je crois que, manifestement, nous n'avons pas toutes les cartes en main. Aujourd'hui, on vote – cela a été dit par les adversaires, par les gens qui sont favorables à cette modification de la Constitution – et nous n'avons pas les cartes en main. Par conséquent, pour nous, à l'UDC, c'est une tromperie du peuple, c'est une forme d'arnaque! Par conséquent, le combat pour s'opposer à cette modification commence aujourd'hui!

M. Frédéric Juillerat (UDC): En tant que représentant UDC, parti qui s'oppose à toute augmentation d'impôt, je m'oppose bien sûr à l'entrée en matière. En effet, aucune garantie n'étant donnée par les communes, l'image de marque de notre Canton au niveau national en sera des plus négatives. Nous risquons de perdre des contribuables alors qu'il y a peu de temps nous pensions en attirer.

M. Jérôme Ouevray (PDC), président de la commission: La discussion générale est close et le rapporteur de la commission peut encore s'exprimer, ce que je fais pour clarifier un ou deux points à cette tribune.

Monsieur Gigandet, mon ami Vincent, j'ai été précis lors de notre dernière réunion et j'ai dit qu'un appel serait lancé. J'ai relu, un peu de manière anticipée puisque, de droit, je me suis procuré les débats de notre première lecture, et j'ai effectivement tout à fait été précis dans mes déclarations. Un appel devait être lancé mais jamais il n'a été indiqué que cet appel pouvait ou allait intervenir entre les deux lectures mais si des réponses intervenaient entre les deux lectures, je ne manquerais pas de vous en faire part. C'est complètement le sens de notre démarche.

Vous me demandez des réponses. L'appel que vous avez lancé et que j'ai lancé a d'ores et déjà porté des fruits. Je puis vous dire qu'ils devraient vous encourager. Simplement, j'aimerais faire plus tard une présentation générale au nom de la commission, comme je l'ai dit, après la réunion avec les maires. Mais je vous donne donc d'ores et déjà, en primeur, ce que certaines collectivités, ayant pris contact directement avec moi, m'ont annoncé.

Dans la couronne delémontaine, la concurrence fiscale va certainement être une nouvelle donne. Je puis d'ores et déjà vous dire que toute une série de communes s'engagent ou s'engageront à baisser encore plus fortement leur quotité que la proportion le leur permettrait par rapport à ce transfert de charges, en estimant peut-être que d'autres ne le feraient pas et ainsi avoir un instrument de concurrence fiscale.

Je ne sais pas si cela satisfait tout le monde dans cette enceinte mais ceci devrait vous satisfaire particulièrement, Monsieur Gigandet, dont je salue et je remercie l'élément de pression que vous maintenez parce qu'il sera important effectivement que nous puissions indiquer que l'unanimité parlementaire dans ce dossier, si elle ne devait pas être acquise, ne l'est certainement pas étant donné que nous attendons encore des réponses des différentes communes.

Mais je crois qu'on a un peu tendance à vouloir absolument compliquer ce dossier. Il n'est pas compliqué, il est extrêmement simple. Nous sommes pour un transfert de charges publiques intégral des coûts de la santé des communes à l'Etat ou nous ne le sommes pas. C'est ce sur quoi nous avons à nous prononcer le 26 septembre, sur l'article 26 de la Constitution, et c'est tout. La loi qui appliquera les différentes dispositions, nous la traiterons tout à l'heure et nous espérons que l'entrée en matière pourra aussi avoir lieu.

En ce qui concerne les quotités futures, je pense que vous avez tous très bien lu la nouvelle loi sur la péréquation financière et son article 42 qui indique qu'effectivement l'intégralité des législatifs et des exécutifs communaux auront connaissance des quotités idéales, c'est-à-dire des quotités de calcul. Alors, si vous n'avez pas confiance dans la capacité des législatifs (donc des citoyennes et des citoyens) dans l'intégralité des communes, soit en assemblée, soit dans des assemblées législatives ou en réunions publiques, pour déterminer s'ils acceptent ou pas leur quotité, vous ne pouvez pas d'un côté dire «le peuple a accepté une baisse de quotité d'impôt et puis le même peuple la refuserait». Je crois que les arguments sont parfois un peu spécieux.

En ce qui concerne l'intervention de Monsieur Philippe Rottet, vous savez, Monsieur, cher ami Philippe (*rires*), le combat commence aujourd'hui. Il a peut-être commencé effectivement sur d'autres thèmes. Si ce combat commence aujourd'hui, Monsieur Rottet, je vous connaissais plus engagé envers vos prérogatives et vos compétences, tout comme moi d'ailleurs, de député. Il me semblait que vous estimiez que ce qui était de vos compétences de prendre des décisions législatives, vous estimiez qu'elles ne devaient pas être transmises à d'autres. C'est ce que vous nous demandez de faire puisque nous vous avons indiqué que, dans le cadre de la préparation de la votation populaire et au niveau de la commission dans le cadre de la poursuite du traitement de ce dossier, nous allons réunir les 83 communes et avoir une prise de position. D'ores et déjà, vous anticipez votre décision de ce jour. Au mieux, abstenez-vous, Messieurs Rottet et Juillerat, puisque nous aurons ces réponses par la suite. Si elles devaient être positives, vous n'iriez quand

même pas contre le peuple; je ne pourrais pas imaginer que votre mouvement s'engage à aller contre la position du peuple. Je conclurai en vous disant, en toute amitié et vous le savez, que les hommes passent mais les institutions restent!

M. Claude Hêche, ministre de la Santé: Par rapport aux trois intervenants à cette tribune, Philippe Rottet, Frédéric Juillerat et Vincent Gigandet, je ne vais pas tourner autour du pot pour vous saluer amicalement! Nous sommes ici pour débattre. L'aspect des convivialités, c'est tout à l'heure à l'apéro, pendant le repas ou dans d'autres circonstances. J'aimerais quand même vous dire très clairement ceci.

Tout d'abord, Messieurs les Députés, est-ce que vous vous êtes posé la même question, lors du débat sur la baisse de la fiscalité, sur les incidences et les implications au niveau de l'ensemble des communes jurassiennes et notamment celles où vous êtes de bons contribuables? Je vous pose la question. A vous d'y apporter une réponse.

Deuxième chose. Je trouve quelque part que vous banalisez, avec une certaine légèreté, le rôle et les compétences des autorités communales des 83 communes jurassiennes qui, jusqu'à ce jour, à ma connaissance, ont joué un rôle d'organe compétent et ont pris souverainement des décisions (investissements, quotité et autres). Je suis comme l'ensemble des membres de la commission et je salue les expressions positives marquées à cette tribune par tous les autres intervenants. Nous avons confiance dans ce dossier. Il y a véritablement une attente des communes, qui n'est pas d'aujourd'hui, qui date d'environ vingt ans, de dire «une fois pour toutes, il y a une trop grande disparité entre la quotité d'impôt cantonal et celle des communes ou de l'ensemble des communes réunies». Aujourd'hui, on vous présente un dossier ficelé et de grande qualité, parce que ce sont les personnes qui m'accompagnent qui l'ont réalisé. Il est toujours plus facile pour le collège gouvernemental, porteur du dossier, de dire que c'est un bon dossier puisque celles et ceux qui l'ont réalisé sont des hommes et des femmes de grandes compétences. Ici, on répond véritablement à une attente des communes.

En plus de cela, il est vrai, je vous le concède, qu'il y a une certaine complexité dans le dossier. Mais, Monsieur le député Rottet, une arnaque! Je vous le dis encore une fois – je vous l'ai déjà dit à la dernière séance – vous n'avez pas lu complètement le dossier! Ce n'est pas possible parce que vous ne pourriez pas utiliser un tel terme ou alors vous mettez aussi quelque part en cause le travail conséquent qui a été mené par la commission spéciale nommée à cet effet.

C'est un dossier ficelé et complet, qui a été annoncé à l'ensemble des communes, qui a été déposé sur vos tables, Mesdames et Messieurs les députés, qui n'est pas un dossier en lui-même puisque nous l'avons présenté dans cette salle au mois de novembre dernier à l'ensemble des autorités communales en présentant simultanément la baisse de la quotité d'impôt. Et je vous rappelle la volonté clairement exprimée par les maires de dire «oui, mais que ces deux dossiers, dans leur application, interviennent au 1er janvier 2005».

De part et d'autre (Législateur et Gouvernement), nous avons fait un pas supplémentaire que le Gouvernement fait pour consolider ce dossier et lui donner un maximum de chances: c'est de dire que nous laissons tomber la répartition des investissements EMS et que le transfert des charges de la santé soit total en direction de l'Etat. Cela veut dire aussi,

concrètement, à l'attention et en faveur des communes, 1,2 à 1,5 millions de francs de charges en moins par année pour les communes. Cela représente environ 170'000 francs pour Porrentruy et pas loin de 280'000 francs pour Delémont, pour donner quelques ordres de grandeur. Ce n'est pas une bagatelle, c'est quelque chose de conséquent.

Ce que je comprends, et que je partage, dans les propos de Vincent Gigandet – je ne peux pas me limiter à une réaction uniquement unilatérale positive vis-à-vis de l'ensemble des collectivités communales mais c'est par rapport à l'Etat – c'est que nous, Gouvernement et Parlement – en fonction du budget 2005 mais aussi en fonction des projections financières que nous avons soumises à votre appréciation dans le cadre de la planification des budgets de fonctionnement – nous avons clairement indiqué que nous allions porter un frein dans le domaine de la santé. A notre niveau aussi, nous devons faire preuve de courage politique. Il n'y a pas nécessité d'avoir le soutien de trois communes d'un district et de quatre communes d'un autre. C'est une responsabilité unique qui incombe au Gouvernement et au Parlement et, actuellement, c'est le cas. Dans un exemple concret du plan hospitalier, la compétence est uniquement dévolue au Parlement. Donc pas de nécessité d'avoir un courant, une éclipse communale qui puisse nous influencer d'un côté ou d'un autre.

Autre point, les garanties. Il est vrai que c'est une certaine faiblesse du dossier de ne pouvoir donner des garanties absolues de ce qui va se passer ou se répercuter dans chaque commune. Je l'ai dit et je le répète. que se serait-il passé, à l'inverse, si nous avions eu la possibilité d'imposer la quotité d'impôt à chaque commune? Je vous regarde avec une grande attention mais je peux m'imaginer, Mesdames et Messieurs les Députés, que bon nombre d'entre vous, et à juste titre, seraient montés à cette tribune pour dire «mais qu'est-ce que c'est que cette organisation, c'est l'Etat qui fixe la quotité d'impôt?». Nous devons jouer le rôle de la confiance. Nous avons un engagement et un soutien dans la consultation. Nous aurons, j'en suis convaincu par anticipation, un soutien au soir du 20 août, et je salue la démarche de la commission parlementaire unanime. Et j'ajoute que nous aurons aussi et que nous ferons en sorte d'avoir ce soutien de la part de l'ensemble des autorités communales lorsque ce dossier sera soumis à décision populaire, le week-end du 26 septembre.

Mais pour réussir et aboutir, et je dirais limiter vos interrogations (légitimes) au maximum, vous devez, Mesdames et Messieurs les Députés, avoir du courage et confiance pour que ce dossier passe et que le résultat que vous allez exprimer soit un message suffisamment fort vis-à-vis des autorités communales et de la population.

Dans le prolongement de la démarche auprès des autorités communales, à laquelle mes collaborateurs, collaboratrices et moi-même nous associerons, j'aimerais rappeler que, dès l'acceptation (j'anticipe) de la votation populaire, les services de l'Etat prendront contact et rencontreront chaque commune. Le budget sera élaboré conjointement et il y aura des recommandations de quotité communale qui feront l'objet d'une publication et d'une information auprès de chaque autorité locale concernée.

Et puis, Mesdames et Messieurs les Députés, vous qui suivez ou participez aux assemblées communales, il y a quand même une confiance vis-à-vis de la population également. Vous pensez que la population va accepter, comme cela, très facilement, une proposition d'augmentation de la

quotité. La modeste expérience que j'ai comme ancien maire me rappelle que ces discussions étaient nourries et qu'il fallait véritablement un dossier béton pour augmenter la quotité. Donc, ayons confiance et du courage. C'est le pari qu'a tenu la commission spéciale nommée à cet effet. C'est aussi la qualité du dossier élaboré par mes collaborateurs et collaboratrices. Je vous invite donc sans réserve, Mesdames et Messieurs les Députés, à entrer en matière sur ce dossier.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par la majorité du Parlement; 6 voix contraires sont dénombrées.

(La séance est suspendue durant quarante-cinq minutes.)

Le président: J'ai le plaisir de rouvrir notre séance en saluant fraternellement Monsieur Ego Perron, président du Conseil régional de la Vallée d'Aoste, notre invité d'honneur aujourd'hui.

Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi que de vous accueillir, au nom du Parlement, dans la capitale de la République et Canton du Jura. Votre visite témoigne de la profonde amitié qui lie nos deux peuples. Merci d'avoir accepté notre invitation et soyez le bienvenu chez nous, dans ce pays qui commémore le 30ème anniversaire du plébiscite qui le fit accéder à l'indépendance de même qu'il célèbre le 25ème anniversaire de l'Etat jurassien.

Il y a un quart de siècle, l'un des pères de la patrie jurassienne, Roland Béguelin, présidait le premier Parlement d'une nouvelle République. Vous pouvez imaginer l'émotion que je ressens, vingt-cinq ans après, à l'heure où je vous reçois au nom des représentants du peuple jurassien souverain.

J'évoque la mémoire de cet homme exceptionnel parce qu'il a été le premier à œuvrer au contact fraternel de nos deux communautés. En 1971, avec le Wallon Marcel Thirry et le Valdôtain Pierre Fosson, il créait à Genève la Conférence des peuples de langue française. Celle-ci allait prendre, au fil des ans, une dimension internationale. Elle allait surtout, moins d'une décennie plus tard, inciter le canton du Jura à montrer l'exemple aux autres Etats confédérés en s'engageant dans une politique active de coopération, en premier lieu et tout naturellement avec les régions ou entités étatiques abritant les peuples frères. «L'histoire» dit-on «est avant tout l'art de créer et de préserver notre héritage et le progrès consiste à veiller à ce qu'il s'accroisse et à en répandre l'usage». Cet héritage, de grands hommes nous l'ont transmis. Il nous appartient de le conserver intact et d'en promouvoir le rayonnement.

«L'autonomie et la langue française sont inséparables» affirmait votre compatriote Emile Proment, comme nous l'avons nous-mêmes proclamé alors que nous cherchions les moyens de nous libérer de nos chaînes. Nous avons vécu ensemble et continuerons de vivre un même combat pour l'identité culturelle, combat qui ne s'accommoder d'aucune compromission et nous convie à la souveraineté. «La langue, la culture, la pensée, l'art de vivre, sont parmi les choses essentielles» disait Roland Béguelin, ajoutant que «nous sommes placés pour savoir ce qu'une communauté humaine peut donner en sacrifices, en générosité, en dévouement, en efforts de toute sorte, en foi qui transporte les montagnes, lorsqu'elle parvient à situer ces valeurs profondes au-dessus des simples soucis matériels». Soyez sûr, Monsieur le Président, que nous restons imprégnés de ces valeurs-là, dans l'ignorance desquelles nous serions condamnés à la déper-

sonnalisation et au sort méprisable des peuples privés de leur dignité. Le Jura est toujours prêt à s'en inspirer, à les prolonger jusqu'à faire valoir ses droits fondamentaux, le premier étant celui à l'autodétermination exercé le 23 juin 1974 sur l'ensemble de son territoire historique. Voilà ce que nous ne manquerons pas de redire et dirons en tous lieux et en tout temps.

Née de l'effort collectif d'un peuple généreux, la République jurassienne ne saurait s'abandonner aux influences des forces qui œuvrent à la destruction du fédéralisme auquel nous avons adhéré il y a trente ans.

Que l'on se rassure cependant. Contrairement à ce que s'appliquent à prétendre ceux dont les racines sèchent au soleil, l'invocation de notre sentiment d'appartenance n'entame en rien notre désir d'ambition pour le temps d'aujourd'hui et de demain et, ainsi que vous l'avez dit lors du dernier Congrès national de l'Union valdôtaine, le 9 mai dernier, je pense comme vous que «ce n'est pas à travers une identité muséale ou sous vitrine» qu'on pourra répondre à ce désir légitime. Avec vous, je considère qu'il faut concevoir notre particularisme comme «un moteur de développement économique et social». On ne peut rien sans la sagesse des générations. On ne peut rien non plus sans l'énergie créatrice qui porte le regard vers l'horizon. La dissociation produira l'échec et favorisera la division. Voilà le piège dans lequel sombre l'espoir.

Dans son programme de législature présenté au Conseil régional, le Gouvernement valdôtain déclare, comme nous pourrions le faire: «Notre avenir passe nécessairement par le maintien de la qualité et la préservation de nos spécificités, qui constituent la seule manière de valoriser toutes les expressions de notre communauté». Toujours cet ancrage qui fait votre force et suscite notre instinctive adhésion, qui renvoie très justement, ainsi que le remarque Madame la présidente de l'Union valdôtaine, à l'accent mis par votre grand patriote, Emile Chanoux, sur «ces spécificités à interpréter dans la perspective globale comme des ressources, comme des chances pour s'affirmer avec originalité dans les différents secteurs des activités humaines, en particulier dans ceux qui se rallient aux caractères propres du territoire et de la culture». Nous sommes nombreux à partager ce point de vue, ici, dans le Jura, parce qu'il ouvre une vision sur l'avenir en même temps qu'il consolide en nous la perception lucide de ce que nous sommes.

Votre présence à Delémont, Monsieur le Président du Parlement valdôtain, prolonge fort opportunément l'acte le plus récent de notre coopération voulue par nos assemblées législatives, à savoir l'accord intergouvernemental signé le 19 mars 2004 au Palais régional par les ministres Charles Perrin et Jean-François Roth, nos deux présidents de Gouvernement. Ainsi, la coopération Jura-Aoste, développée depuis de longues années au sein des institutions parlementaires et dès à présent au niveau gouvernemental, ne peut que bénéficier, à travers votre visite, d'une nouvelle et bénéfique impulsion. Alliés de la francophonie internationale, les institutions politiques jurassiennes et valdôtaines se réclament des mêmes références fondamentales qui ont pour nom démocratie, droits de l'homme et identité culturelle. Ils sont unis dans une même aspiration collective et, à ce titre, sont appelés à promouvoir le rayonnement de leur fraternité et de leurs efforts conjoints pour l'affirmation du droit d'autodétermination des peuples.

Cette coopération, nous l'avons souhaitée plus active à partir du 23 novembre 2000, à l'occasion de la signature

d'une nouvelle entente parlementaire tripartite (incluant la Communauté française de Belgique), sous la présidence commune de Robert Louvin, l'exemple même de la fidélité en amitié, et de Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente du Parlement, aujourd'hui ministre de l'Éducation. Nous avons décidé alors de faire déboucher notre accord sur des actes concrets de rapprochement entre les populations de nos régions: participation aux grandes manifestations populaires et culturelles – je pense en particulier à la Foire de Saint-Ours qui accueille désormais chaque année un artisan jurassien dans la capitale valdôtaine – échanges et jumelages intercommunaux, classes «décentralisées», semaine de la Francophonie, tourisme, coopération en matière de formation, voire même universitaire, réflexions communes sur l'intégration européenne, sur la politique linguistique, sur le développement économique.

Je devrais ajouter à cela, et bien que le terme soit inapproprié, «la mise en réseau» des accords parlementaires et gouvernementaux passés de part et d'autre avec les communautés françaises de souche. Je pense en particulier à l'accord signé par le canton du Jura le 3 juillet 1983 à Delémont avec le Gouvernement du Québec, qui nous remémore le triomphe du premier ministre René Lévesque dans les rues de la capitale cantonale. Je pense à cette coopération de proximité à développer parce qu'elle s'appuie sur la solidarité et notre histoire commune au sein de la Francophonie. «La culture sera à la base du développement de notre peuple» disait Emile Chanoux; nous ne l'avons pas perdu de vue. Les idées ne manquent pas, que nous développerons ensemble en décembre à Bruxelles avec nos amis de Wallonie et de la capitale européenne.

La Vallée d'Aoste, Monsieur le Président, est durablement installée au fond de nos cœurs. Région alpine par excellence, entourée des sommets les plus prestigieux d'Europe, ouverte au monde extérieur entre autres par les tunnels du Mont-Blanc et du Grand Saint-Bernard, lesquels relient le continent intérieur à la Méditerranée, elle est une destination que l'on gagne avec le plus grand bonheur. Elle est sanctuaire de nature qui conserve une remarquable richesse historique, se distingue par son patrimoine exceptionnel, ses plus de cent châteaux, sa faune et ses huit oasis de protection, sa flore alpine d'une extraordinaire diversité, son paysage qui a attiré tant de voyageurs célèbres et inspire les peintres, ses traditions encore très vives, sa gastronomie de bon sens et ses vins de bon goût, son artisanat et l'habileté proverbiale des populations de montagne, sa capitale surnommée «la Rome des Alpes», sa merveilleuse bibliothèque et son université, ses gens d'un si agréable commerce, son âme, voilà que nous leur vouons notre admiration, voilà cette vallée que nous aimons profondément et fraternellement. Quel ami ou quel visiteur des Valdôtains, Monsieur le Président, ne s'est-il pas imprégné des paroles de Chanoux? «Il y a des peuples qui sont comme des flambeaux, ils sont fait pour illuminer le monde; en général ce ne sont pas de grands peuples par le nombre, ils le sont parce qu'ils portent en eux la vérité et l'avenir», paroles auxquelles répondent en écho celles d'Edmond Kaiser: «Il y a un peuple jurassien solidaire par nature. Je pensais un jour qu'on pourrait constituer une armée jurassienne au secours des êtres!»

C'est, à travers votre personne, que nous adressons à ce peuple-là, à ce peuple frère, notre message de chaleureuse fraternité. Bienvenue chez vous à Delémont, dans le Jura. Merci d'en célébrer avec nous la libération et la liberté. (*Applaudissements.*)

M. Ego Perron, président du Conseil régional de la Vallée d'Aoste: Trop de jolis mots, Monsieur le Président. Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les membres du Parlement jurassien, Mesdames et Messieurs, chers amis (j'en retrouve beaucoup).

Il y a trente ans, à Delémont, un plébiscite instituait la République et Canton du Jura. Il y a cinquante-six ans, à Rome, l'Assemblée constituante de la République italienne approuvait un projet de loi qui devenait ensuite loi constitutionnelle, dont le titre était «Statut spécial pour la Vallée d'Aoste». Deux événements fondamentaux, deux dates qui, bien qu'avec des conséquences institutionnelles différentes, s'inscrivent un peu dans le même sillon.

Je fais référence à l'accomplissement d'un parcours de lutte centenaire, qui nous est commun et qui, enfin, a abouti à deux formes d'autonomie gouvernementale. L'une, la vôtre, qui est plus complète sans doute; l'autre, la valdôtaine qui, selon notre vision, est encore trop liée à l'État italien, au pouvoir central, mais qui néanmoins va bien au-delà de la pure et simple signification institutionnelle. Elles tiennent, je pense, à l'essence plus profonde de l'identité de nos communautés, aux racines, à l'histoire, aux mœurs, à l'âme intérieure du peuple jurassien et du peuple valdôtain. Elles tiennent, je crois, à la reconnaissance des traditions culturelles, des valeurs, des spécificités qui constituent nos vraies richesses et, j'en suis convaincu, ne peuvent prospérer que par le biais de l'autonomie.

Mon sentiment est celui que c'est justement à travers ce parcours autonomistes que nos relations, les relations privilégiées entre le Jura et la Vallée d'Aoste, trouvent la raison d'être la plus profonde. Relations qui, depuis le 19 mars dernier, peuvent être définies complètes en raison de la signature d'un accord intergouvernemental qui, évidemment, suit celui signé en novembre 2000 entre nos deux parlements et la Communauté française de Belgique. J'étais présent à cette célébration; c'était l'occasion pour retrouver un ancien ami, votre président, Jean-François Roth, que je remercie pour la sensibilité d'avoir investi encore sur cette matière. Je le remercie aussi à titre personnel pour m'avoir encadré un peu dans une association qui était, à l'époque, l'AIFLF. Lui en était déjà un profond connaisseur et moi, très modestement, j'arrivais. J'ai profité des précieux conseils de votre président et je crois que cela m'a porté bonheur.

Mais, Monsieur le Président, un deuxième échelon est désormais franchi. Je suis convaincu que ces quatre années d'échanges productifs, de travail ensemble, de discussions conjointes au sein du Comité mixte ainsi que nos rapports personnels, nos occasions de débats et de confrontations nous ont permis de mettre en commun des visions politiques similaires, des perspectives qui peuvent être communes, des occasions de réflexions politiques qui enrichissent nos deux communautés et, bien sûr, ont su créer des liens d'amitié solides sur lesquels bâtir nos programmes futurs.

Mais, Monsieur le Président, malgré les courants de sympathie réciproque qu'il y a, je ne m'attendais pas à me retrouver ici devant cette cérémonie officielle. C'est avec une certaine émotion, je vous le dis, mais surtout c'est avec une profonde reconnaissance que je vous remercie de l'opportunité que vous me donnez de m'associer et aussi de mieux comprendre ce chemin vertueux, merveilleux pour quelques aspects, qui a été un chemin d'énormes difficultés et de combat – quelqu'un parmi vous a connu la prison pour cela – mais qu'avec la force de la persuasion, des idées ont abouti à un vote plébiscitaire d'importance historique. Pierre d'angle

de la création de ce dernier canton suisse, dernier évidemment chronologiquement mais pas pour importance parce que la création du Jura démontre qu'un fédéralisme novateur et démocratique est possible.

Croyez-moi que je suis fier d'être ici avec vous. Avec moi sont fiers non seulement le Parlement de la Vallée d'Aoste, que j'ai en ce moment l'honneur de présider, mais toute la communauté valdôtaine qui vous est proche. Le président Comte rappelait quelques occasions de liens réciproques que nous avons mais je voudrais également remercier très sincèrement Pierre-André Comte, qui est depuis longtemps un grand ami personnel et surtout un grand ami de ma région. Il y a de considérables points communs qui nous rapprochent. La même vision du système de parlement, c'est-à-dire la même vision qui est un souci de moderniser le fonctionnement institutionnel, donc la tâche centrale que nous avons de la conception que nous reconnaissons à l'activité parlementaire, qui est le lieu où devraient être marquées les lignes directrices de la politique. L'importance que nous donnons à toute une série d'aspects, même sociaux, de la politique par lesquels je tiens à rappeler l'engagement commun que nous avons vis-à-vis de certains domaines, tels que celui de la Francophonie. Je crois que nous sommes, Monsieur le Président, parmi les membres (tout en étant petits) les plus actifs dans la Francophonie. Je crois que le fait que, l'année dernière, le Jura a été mandaté d'organiser ici, dans cette même salle – Jeanbourquin s'en souvient mieux que moi – la Régionale Europe et que la Vallée d'Aoste a été mandatée cette année témoignent de l'attachement et de l'importance que nos petites réalités jouent à l'intérieur de la Francophonie.

Et surtout, je veux dire qu'avec Pierre-André Comte mais avec vous aussi, ce qui nous relie le plus, c'est cette vision commune de la montagne parce que je pense que vivre en montagne, administrer la montagne, administrer des petites réalités telles que les nôtres signifient avoir des sensibilités qui sont différentes, signifient travailler jour après jour pour maintenir des écoles sur le territoire, maintenir des services sur le territoire, maintenir des activités économique sur le territoire, maintenir les routes. Il est facile de démontrer et de convaincre les gouvernements nationaux quand on présente des grands numéros mais c'est beaucoup plus difficile quand on représente des petits nombres. Donc, là, nous est commune cette vision de la montagne comme lieu particulier, comme lieu à défendre, comme lieu représentatif et porteur d'un certain particularisme. Voilà ce que signifie pour moi la solidarité naturelle entre nos deux peuples montagnards qui ont, je crois, tout à gagner dans le resserrement de leur collaboration.

Il y a un maître mot que j'aime rappeler, c'est coopération. Coopération en matière de relations internationales me conduit à me tourner tout naturellement vers vous, mais surtout vers le peuple jurassien, et à dire que je mesure toute l'importance de la création de la République et Canton du Jura, dont vous fêtez, dont nous fêtons (je le dis en tant que peuple valdôtain) l'anniversaire. Elle constitue la reconnaissance solennelle de votre identité dans la Confédération suisse car, si votre pays est la Suisse, votre patrie, bien sûr, est le Jura.

Je ne voudrais pas évoquer un thème qui vous est en quelque sorte lointain mais, au sein d'une Europe en construction et dans ce procès de mondialisation, je crois qu'il s'agit là d'un élément tout à fait déterminant. Je veux rendre hommage à la détermination, à la force, au courage du peuple jurassien, à sa volonté de défendre son identité,

choses qui lui ont permis de se doter d'une organisation dont il peut légitimement être fier. Je le dis en m'adressant surtout, et il y en a, aux jeunes: aujourd'hui, un message qui passe, c'est un certain désintérêt des jeunes vis-à-vis des combats, de ceux qu'ont fait nos pères pour nous rendre une situation même constitutionnelle comme aujourd'hui. Nous constatons – on vient de terminer nos élections européennes et je parle de la Vallée d'Aoste – comme est dramatique le désintérêt qu'il y a, surtout de la part des jeunes, pour les élections par exemple. Les gens ne vont pas voter. Mais pourquoi? Mais pourquoi se priver de cette possibilité de choisir les personnes qui nous gouvernent? De dire quelque chose vis-à-vis de cette Europe – mais j'y reviendrai après – qui est une Europe qui est une ennemie?

C'est par une démarche assez similaire dans cet esprit qu'aujourd'hui la Vallée d'Aoste veut revoir son statut parce que nous avons besoin d'un réexamen de nos relations, avec l'Etat italien mais surtout avec l'Union européenne. On est obligé, nous le sentons, d'envisager une réforme de notre loi fondamentale. Notre statut spécial devra être révisé pour mieux répondre aux besoins des Valdôtains. Il est temps pour la Vallée d'Aoste d'élaborer un nouveau pacte pour l'autonomie, un outil qui devra servir de base pour la rédaction d'une véritable constitution valdôtaine. Donc, là, nous devons constater que, dans ce processus de réécriture des règles européennes, les petits parlements risquent, comme les petits Etats, d'être fortement marginalisés. Parce qu'aujourd'hui, je crois que le pari est celui de la construction d'une Europe qui soit respectueuse des peuples et non une machine dirigée par des technocrates qui ne se soucient évidemment que des bilans économiques et que des règles qui sont asservies au pouvoir fort.

Je vais vous parler de ce concept de l'Europe parce que je me demande jusqu'à quel point la Suisse peut s'éloigner de ce processus. On regardait en ces jours les données des élections européennes. Et bien, dans cette Europe qui s'élargit, il y a toujours ce point blanc qui est constitué par vous. Jusqu'à quand pensez-vous résister? (*Rires*). Jusqu'à quand?

Aujourd'hui, je crois que l'Europe est un thème – je ne le dis pas en tant que Suisse, je le dis en tant que Jura – sur lequel je crois, Monsieur le Président, nos deux parlements devraient se parler un peu plus. Par exemple, la Vallée d'Aoste a une autonomie presque totale en matière législative mais vous savez ce qui nous arrive aujourd'hui quand nous mettons en pied des politiques qui veulent aider certains secteurs; je pense aux remontées mécaniques plutôt qu'à une agriculture de montagne qui n'est pas une agriculture des grandes plaines, qui n'est pas une agriculture des grands nombres, on doit faire des efforts pour maintenir les agriculteurs en montagne.

Tout à l'heure, votre président parlait de la splendide bibliothèque d'Aoste. On a fait des investissements énormes pour avoir un réseau de bibliothèques sur le territoire valdôtain. Aujourd'hui, qu'est-ce que dit l'Europe? Elle fixe les règles à travers lesquelles nous devons intervenir. Aujourd'hui, nous ne pouvons même plus discipliner le prêt des livres! Il faut que nous demandions l'autorisation à l'Europe. C'est scandaleux! C'est scandaleux! La plupart d'entre vous ont connu ce qui s'est passé il y a trois ans lorsque la Vallée d'Aoste a été détruite par un alluvion. On a eu 1 milliard de francs suisses de dommages, sans compter les morts. Et bien, on a été obligé de notifier à la commission européenne un projet de loi qui fixait les bases pour la reconstruction, tout en ayant l'argent! Vous savez quelle a été la réponse des technocrates

de Bruxelles? «Est-ce qu'il est vrai qu'il s'est passé cela en Vallée d'Aoste? Vous ne nous avez pas envoyé de photos!» Pas de photos! Il ne s'est rien passé en Vallée d'Aoste! C'est cela l'Europe que nous voulons? Je vous dis que non. Il faut que, tous ensemble, nous nous réappropriions ce grand projet. Il faut que chaque peuple, le nôtre et le vôtre, chaque région puisse se comprendre et surtout puisse faire comprendre la richesse de sa propre identité qui est aussi la richesse vraie de l'Europe.

De notre référence commune à la langue française, on pourrait tirer l'origine et même la nécessité d'une plus ample coopération culturelle bilatérale. La politique culturelle valdôtaine est marquée par un effort remarquable, finalisée à la promotion et au renouveau des traditions. Je pense à l'artisanat, je pense aux vieux métiers, je pense à la Foire de Saint-Ours que la plupart d'entre vous connaissent. J'en profite pour vous inviter à la visiter avec votre délégation. Je pense à la promotion du patrimoine franco-provençal; je pense au patois, ce dialecte que nous avons aujourd'hui la possibilité d'enseigner dans une école.

De notre appartenance commune au milieu montagnard, on pourrait tirer l'origine d'une plus efficace collaboration, d'une plus ample promotion de savoir-faire traditionnel qui est commun. C'est-à-dire préserver évidemment les activités qui nous ont été léguées par nos ancêtres, notamment dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage. Aujourd'hui, on pourrait parler même d'élevage biologique. Mais, en même temps, de développer ensemble de nouvelles technologies. Ceci toujours dans une optique de préservation du territoire, de développement qui doit satisfaire les besoins d'aujourd'hui tout en permettant aux générations futures de satisfaire les leurs.

Au-delà de l'agriculture et du développement d'un certain tourisme qui est soutenable, il y a aussi l'aspect économique. Mais je pense, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers amis, que la recherche d'une coopération économique plus forte, plus large, plus constante je dirais, entre le Jura et la Vallée d'Aoste me paraît tout à fait judicieuse, importante et je dirais même me paraît nécessaire. Emile Chanoux, qui est notre martyr et notre idéologue, disait qu'il n'y a pas de liberté et d'autonomie politiques sans liberté et autonomie économiques. Cela a été

des paroles monitrices pour la Vallée d'Aoste mais je crois que cela cadre très bien aussi pour une situation comme le Jura. Je crois que l'économie est un terrain sur lequel nos deux pays doivent se retrouver davantage.

Je termine en vous remerciant et vous disant que mon vœu est que cette visite ne soit que le commencement d'une phase encore plus mûre, encore plus solide, encore plus forte de coopération et surtout de notre amitié. Cela tient beaucoup à la chaleur de l'accueil que j'ai toujours trouvée ici. Je remercie l'ami Jean-Claude Montavon, que le Parlement valdôtain d'aujourd'hui mais les parlements valdôtains connaissent et se rappellent toujours avec beaucoup de sympathie. Je disais que cela tient à la chaleur que j'ai toujours trouvée ici, qui est aussi la manière d'interpréter, qui est la manière de penser, qui est la manière de concevoir nos peuples, qui est la même que la nôtre.

Je voudrais, au nom du Conseil de la Vallée d'Aoste, au nom de la communauté valdôtaine toute entière, vous dire un grand merci pour le moment exceptionnel que vous m'avez permis de partager avec vous. Vive le canton du Jura et son peuple! Vive l'amitié entre nous! Merci. (*Applaudissements.*)

Le président: Monsieur le Président de la Vallée d'Aoste, merci de votre message de fraternité, plein d'espoir et de projection pour l'avenir, pour l'amitié entre ces peuples. Rapportez chez vous, Monsieur le Président, le message d'affection des Jurassiens aux Valdôtains.

Vous l'avez dit, les Jurassiens ont toujours été en tête des peuples pour l'intégration européenne. Ils sont une communauté de progrès et d'ouverture. Nous réapproprier l'Europe avec vous, voilà un beau projet auquel nous ne manquerons pas de penser. Merci pour cette vision partagée sur l'avenir et la fidélité aux valeurs qui fondent notre indépendance et notre liberté.

Pour conclure cette matinée, je vous invite, avec l'ensemble des collègues du Parlement jurassien et du Gouvernement, à prendre un apéritif dans cette enceinte. (*Applaudissements.*)

(*La séance est levée à 11.55 heures.*)